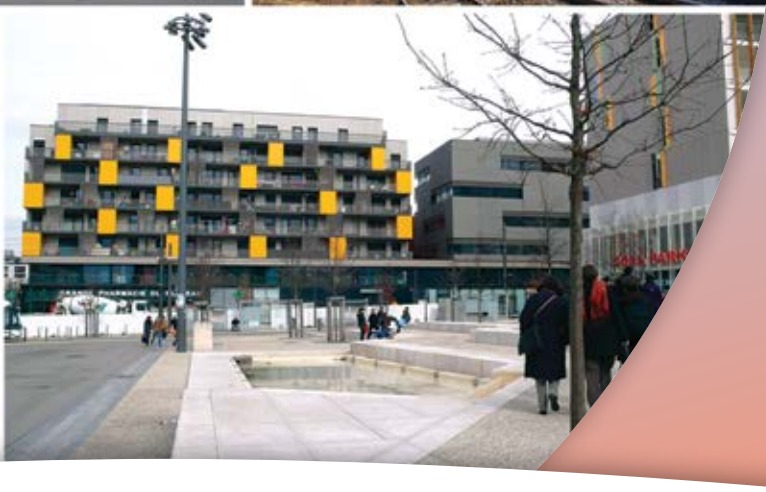


DREAL Rhône-Alpes

Rapport d'activité 2014



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

03	LE MOT DE LA DIRECTION
04	LA DREAL RHÔNE-ALPES EN QUELQUES MOTS
06	ORGANIGRAMME DE LA DREAL RHÔNE-ALPES
07	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
10	LOGEMENT
12	PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS
16	EAU, NATURE ET PAYSAGES
20	INFRASTRUCTURES, CONTRÔLE DES TRANSPORTS ET DES VÉHICULES
23	POLITIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
26	CONNAISSANCE, PROSPECTIVE ET ÉVALUATION
28	QUELQUES PUBLICATIONS DE LA DREAL RHÔNE-ALPES
29	L'ACTION DE LA DREAL SUR LA ZONE DE DÉFENSE SUD-EST
30	L'ACTION DE LA DREAL SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE
32	LA DREAL RHÔNE-ALPES EN ACTION DANS LES DÉPARTEMENTS
48	LES FONCTIONS SUPPORT
51	GLOSSAIRE



Le mot de la Direction

En mars 2015, la mission d'inspection générale du Ministère a réalisé une écoute externe des DREAL Rhône-Alpes et Auvergne auprès d'environ 70 de leurs principaux interlocuteurs. Les résultats ont traduit l'expression d'un haut niveau de satisfaction sur le service rendu par les deux DREAL, avec le souhait de conserver, après fusion des deux régions, ce qui fait leur force, à savoir leur grande écoute, leur proximité et leur réactivité.

Ces témoignages unanimement positifs confirment, un an après la signature de la charte d'engagement des DREAL en janvier 2014, la reconnaissance de la compétence des agents, leur posture intégratrice des différents enjeux dans une perspective de développement durable et leur capacité à porter les dossiers dans une logique de proportionnalité.

Le présent rapport d'activité permet à la fois d'offrir un large aperçu des thématiques traitées par la DREAL, sur la base de faits marquants, et de témoigner des principales avancées sur les dossiers en 2014, obtenues grâce à un investissement fort et constant de l'ensemble des agents. Dans un souci d'améliorer encore sa lisibilité, sa présentation a évolué légère-

ment avec un découpage selon des rubriques thématiques désormais plus immédiatement lisibles du public, et non plus selon les orientations stratégiques de la DREAL comme les années précédentes. Le rapport se termine ensuite comme l'an dernier par une approche par département.

L'année 2015 sera fortement ancrée dans la poursuite de la mobilisation sur le chantier de la transition énergétique lancé en 2014 en collaboration étroite avec les directions départementales des territoires, l'ADEME et les acteurs concernés en région.

En interne, elle sera consacrée à la préfiguration de la future DREAL Auvergne Rhône-Alpes, suite à la loi du 16 janvier 2015 fixant la nouvelle délimitation des régions. Cette réforme est particulièrement complexe tant au vu de la distance entre Lyon et Clermont-Ferrand que des choix d'organisation radicalement différents entre les deux DREAL.

L'équipe de direction

Françoise NOARS

Jean-Philippe DENEUVY

Yannick MATHIEU

Patrick VAUTERIN

LA DREAL RHÔNE-ALPES EN QUELQUES MOTS

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA DREAL RHÔNE-ALPES

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service régional de l'État relevant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (MLETR).

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, elle met en œuvre et coordonne les politiques de l'État en matière de :

- développement et aménagement durables ;
 - transition écologique ;
 - lutte contre le changement climatique ;
 - préservation des milieux (eau, air, sol, nature), de la biodiversité et des paysages ;
 - prévention des pollutions, des risques et des nuisances ;
 - logement, construction, hébergement, rénovation urbaine ;
 - transports et infrastructures,
- ... en recherchant la cohérence entre ces enjeux. ■



UN TERRITOIRE D'INTERVENTION ÉTENDU

Outre ses missions au niveau régional, la DREAL Rhône-Alpes exerce également certaines missions au-delà du territoire rhônalpin :

- ☞ sur le bassin Rhône-Méditerranée en tant que DREAL de bassin (domaine de l'eau) ;
- ☞ sur la zone de défense sud-est en tant que DREAL de zone (préparation et gestion de crise) ;
- ☞ sur l'axe Rhône-Saône pour ses missions de police de l'eau (14 départements) et pour le volet inondations du plan Rhône ;
- ☞ sur le bassin versant hydrographique du Rhône avec 3 services de prévision des crues : Rhône amont Saône, Alpes du Nord et Grand Delta ;
- ☞ en tant que pôle inter-régional Rhône-Alpes / Auvergne / Bourgogne dans le domaine des risques accidentels ;
- ☞ sur un tiers est de la France pour la coordination du contrôle de sécurité des canalisations de transport d'hydrocarbures, produits chimiques et gaz ;
- ☞ en tant que pôle de compétence Auvergne / Rhône-Alpes / Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse pour la coordination des réceptions complexes de véhicules et de citernes routières ;
- ☞ en charge de la coordination nationale pour le plan loup (environ 30 départements). ■



Lieux d'implantation de la DREAL : les chefs-lieux des 8 départements rhônalpins, mais également Arles (13), Nîmes (30) et Védène (84)

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DREAL, MOSAÏQUE DE COMPÉTENCES

■ Effectifs de la DREAL



372
HOMMES

CATÉGORIE A : 165
CATÉGORIE B : 157
CATÉGORIE C : 50



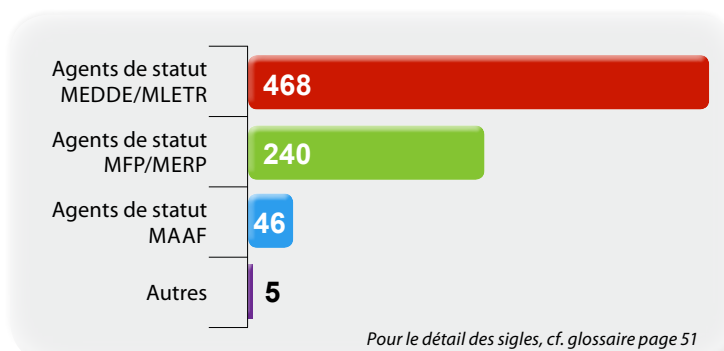
387
FEMMES

CATÉGORIE A : 120
CATÉGORIE B : 115
CATÉGORIE C : 152

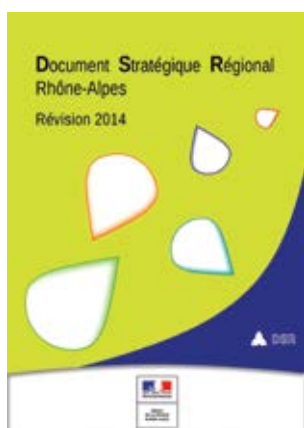
759

agents – 514 au siège à Lyon, 245 répartis sur tous les départements de la région – experts dans leurs métiers, sont guidés par trois principes d'action : être force de proposition et accompagner les projets, diffuser et faire partager une vision intégrée et équilibrée de tous les enjeux, et appliquer, sans état d'âme et avec discernement les réglementations. Tous les agents portent la culture DREAL. Véritable richesse, elle est le fruit de cultures diverses et complémentaires et de la volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de toutes les politiques publiques. ■

■ Origine des agents



UN DOCUMENT STRATÉGIQUE RÉGIONAL RÉVISÉ



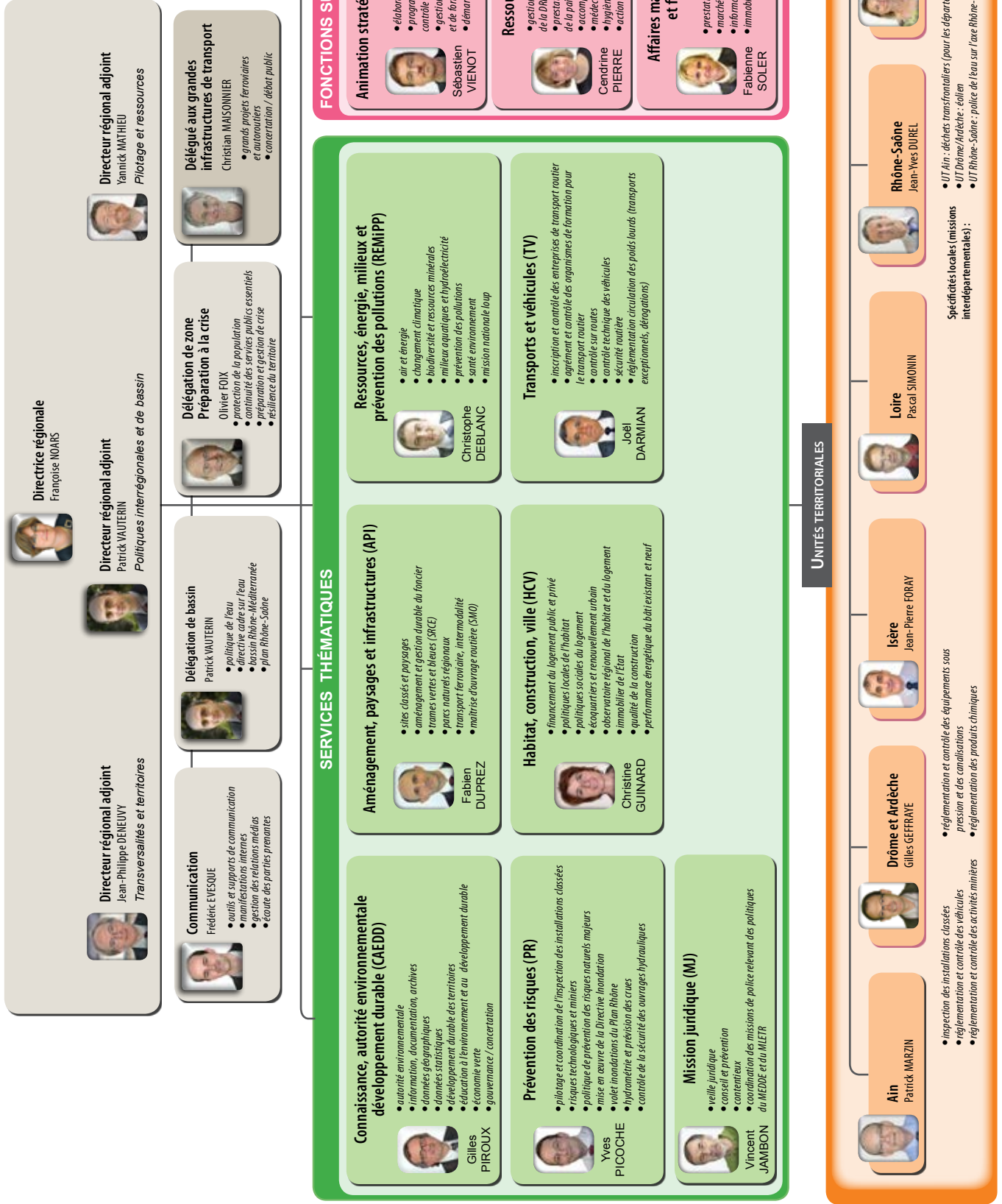
Le document stratégique régional (DSR) décline de façon synthétique, sur un horizon de trois ans, une stratégie régionale unifiée du MEDDE et du MLETR en région Rhône-Alpes au regard des enjeux territoriaux. Il a pour finalité de définir les priorités et de coordonner les actions pour l'ensemble des intervenants des deux ministères en région.

Une démarche de révision du DSR a été engagée en septembre 2013 et ponctuée par deux séminaires les 20 mai et 26 septembre 2014, en présence des directeurs des services concernés.

Le document révisé a été validé par le collège des directeurs (CODER) le 18 décembre 2014.

S'appuyant sur un diagnostic territorial et un diagnostic ressources humaines, il fixe les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels, structure les réseaux métier, fait des propositions d'actions en vue d'une meilleure adéquation missions moyens, définit une méthode d'organisation du dialogue de gestion et propose des engagements en termes de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). ■

Organigramme de la DREAL Rhône-Alpes



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) Rhône-Alpes signé

Le SRCAE a été arrêté par le préfet de région le 24 avril 2014, après approbation par l'assemblée délibérante du conseil régional le 17 avril 2014.

Élaboré conjointement par l'État et la Région, il décline les objectifs nationaux et internationaux de la France dans le domaine de l'air, de l'énergie et du climat en prenant en compte les potentialités de la région. Il met en cohérence les politiques et les actions dans ces domaines et met à disposition de l'action territoriale un cadre stratégique et prospectif.

Il fixe l'objectif de réduire de 21 % la consommation d'énergie primaire, de 30 % l'émission de gaz à effet de serre et d'augmenter la part des énergies renouvelables de 30 % d'ici 2020. Il dessine en outre des perspectives jusqu'en 2050 et précise les orientations et mode d'actions à activer pour parvenir à ces engagements.

L'approbation du SRCAE marque l'entrée dans une nouvelle phase, celle de sa mise en œuvre pour une durée de 5 ans. Sa réalisation implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs dont les collectivités locales et les acteurs économiques pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des orientations. Un dispositif de suivi/évaluation à partir des indicateurs que le SRCAE a défini, rendra compte des résultats. ■



Pour en savoir plus : <http://srcae.rhonealpes.fr/>



Observation du changement climatique : rapprochement ORECC-OREGES

La mise à disposition de données d'observation portant sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les effets du changement climatique est essentielle à la construction et à la mise en place de stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Deux observatoires accompagnent les acteurs de Rhône-Alpes :

- l'OREGES, observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre, créé en 2002 avec la contribution active de l'observatoire Air Rhône-Alpes ;
- l'ORECC, observatoire régional des effets du changement climatique, créé le 6 novembre 2013.

En 2014, une gouvernance commune a été mise en place, sous la forme d'un comité d'orientation installé le 5 décembre. ■

Le développement des énergies renouvelables

En Rhône-Alpes, on compte en 2014 :

- plus de **43 000 installations photovoltaïques** correspondant à une puissance raccordée de 334 MW (+ 14% par rapport à 2013) ;
- **61 installations éoliennes** représentant une puissance de 169 MW. Depuis 2011, on assiste à une stagnation de la filière dans la région. ■



Soutien de la filière hydrogène énergie



Le nouveau véhicule Kangoo hydrogène de la DREAL

La DREAL soutient et accompagne activement les filières de la transition énergétique et tout particulièrement la filière hydrogène, historiquement forte en région Rhône-Alpes.

La société grenobloise SymbioFCell a développé en partenariat avec le CEA, une solution modulable embarquée utilisant une pile à hydrogène produisant de l'électricité et pouvant s'intégrer dans différents véhicules électriques de série afin d'en décupler l'autonomie.

Le premier modèle à bénéficier de ce prolongateur d'autonomie est le Renault Kangoo ZE. À l'issue de l'obtention de l'homologation, une cession de démonstration a été effectuée devant la DREAL dans le but de promouvoir la solution auprès des entreprises et des collectivités locales. La DREAL a acquis un exemplaire de ce véhicule.

Cette approche hybridant batteries et pile à hydrogène sur des véhicules de série, devrait permettre d'étendre rapidement la pénétration des véhicules électriques dans le monde de la livraison du dernier kilomètre et ainsi décarboner les centres-villes.

La promotion du vecteur « hydrogène » ne peut se faire sans se préoccuper des enjeux de sécurité qui lui sont associés. Face à une multiplication potentielle des nouveaux usages de l'hydrogène et dans l'attente que la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement prenne en compte les évolutions liées à une vulgarisation de l'utilisation de l'hydrogène, la DREAL accompagne les porteurs de projets sur les conditions d'application de la réglementation actuelle à leur projet. Le retour d'expérience ainsi capitalisé sera remonté au niveau national afin qu'il puisse être intégré dans le cadre de l'élaboration d'une réglementation future. ■

Qualité de l'air

■ **Gestion des pics de pollution : deux arrêtés interpréfectoraux signés**

L'année 2014 a été marquée par la révision et l'adoption d'arrêtés interpréfectoraux spécifiques à la gestion des pics de pollution atmosphérique :

- **l'arrêté général relatif aux pics de pollution en Rhône-Alpes** (révision intervenue le 1^{er} décembre 2014). Cet arrêté interpréfectoral intègre les exigences contenues dans l'arrêté ministériel du 26 mars 2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant. Le dispositif est activé sur des zones prédéfinies de la région dès lors que des seuils d'information ou d'alertes sont dépassés sur constat ou sur prévision pour les polluants suivants : dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, azote, particules fines. Il comporte des mesures adaptées à la typologie d'épisode de pollution rencontré.
- **l'arrêté "vallées alpines"** adopté le 18 juillet 2014. Inscrit dans le cadre du volet « transport » du PPA de la vallée de l'Arve, il interdit la circulation des poids-lourds les plus polluants dans la vallée de l'Arve lors de certains pics de pollutions et, de façon cohérente, dans les vallées de la Maurienne-Tarentaise et dans les zones urbaines des pays de Savoie. ■



© ASCOPARG

■ **Révision des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne.**

Afin de mieux répondre à l'urgence sanitaire causée par la pollution atmosphérique dans plusieurs zones du territoire, la révision des PPA a été engagée en 2011. Après une très large concertation associant services de l'État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles ou associations, l'année 2014 a été marquée par l'approbation des PPA les 4, 25 et 26 février 2014 (respectivement Saint-Étienne, Grenoble et Lyon).

Par des mesures pérennes au niveau des différents émetteurs de polluants, les PPA permettront de limiter durablement l'exposition de la population aux particules fines et aux oxydes d'azote, et donc de réduire l'impact sanitaire de la pollution de l'air. Les bénéfices de cette réduction de pollution se traduiront aussi par des pics de pollution moins sévères et moins fréquents.

Les plans sont disponibles sur le site internet de la DREAL. ■



Organisation d'une table ronde des acteurs de la transition énergétique présidée par la ministre



Le 15 octobre 2014, la ministre de l'écologie a rencontré à la préfecture de région une cinquantaine d'acteurs rhônalpins de la transition énergétique engagés dans les économies d'énergie sur le logement, le transport et l'industrie, et dans le développement des énergies renouvelables avec un accent porté sur les filières méthanisation, éolien, photovoltaïque, hydrogène et petite hydraulique.

Cette table ronde fut l'occasion de rappeler les enjeux économique et sociétal à s'engager sans plus attendre dans les domaines d'excellence de la transition énergétique.

Les industriels présents ont souligné la nécessité d'accompagner les actions de recherche et développement et l'étape ensuite essentielle d'éclosion de démonstrateurs en réfléchissant à des actions de simplification et d'accélération des procédures.

La ministre s'est à cette occasion exprimée sur son souhait de généraliser les permis uniques dans plusieurs domaines. ■

La politique immobilière de l'État

Intervenant comme conseiller technique auprès du préfet de région sur la politique immobilière de l'État, la DREAL contribue à la réflexion interministérielle sur la gestion du patrimoine immobilier. Elle a dans ce cadre piloté une expérimentation de suivi de la consommation énergétique par grand poste sur 4 bâtiments de l'État pour en tirer, avec l'aide du CEREMA, des enseignements sur l'impact des comportements des usagers et les bonnes pratiques à mettre en place sur l'ensemble du patrimoine.

Un chantier important attendu en 2014 était celui de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité pour les bâtiments recevant du public. Dans l'attente de l'ordonnance et des formulaires CERFA publiés en fin d'année, la DREAL a aidé les services de l'État à se préparer à ces travaux en mettant à leur disposition un outil de diagnostic élaboré par la DDT de la Savoie et en organisant deux sessions de formation ouvertes également aux collectivités. ■

La rénovation énergétique de l'habitat



Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) lancé mi 2013, s'est concrétisé sur ses 3 volets en 2014 :

- le premier volet "encourager la décision chez les propriétaires" a été stimulé par la campagne nationale de communication « j'éco-rénove », ainsi que par la mise en place des points rénovation-info-service (PRIS) ;
- le deuxième volet "financer la rénovation" s'est déployé à travers le dispositif Habiter Mieux de l'ANAH, qui a permis de rénover 4 887 logements, soit 79% de plus de logements bénéficiant du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) par rapport à 2013 ;
- les partenaires locaux comme l'ADEME, la Région et les organisations professionnelles se sont

montrés particulièrement actifs sur le troisième volet "mobiliser les professionnels" qui a permis de positionner la région en tête du nombre d'entreprises reconnues garant de l'environnement (RGE) en France.

Le comité de pilotage d'avril 2014 réunissant aux côtés de la DREAL, l'ADEME et la Région a permis de faire le point sur l'avancement des trois volets du PREH.

Par ailleurs, la DREAL a contribué au jury de l'appel à manifestation d'intérêts de l'ADEME et de la Région sur les plateformes de rénovation énergétique avec une première session qui a permis de retenir 5 collectivités. La démarche se poursuit en 2015 avec 3 sessions prévues avant septembre.

La DREAL est également fortement associée aux travaux du plan bâtiment durable porté par la Région et lancé le 17 novembre 2014. ■

LOGEMENT

C H I F F R E S

L
E
S

50 M€

c'est le montant des crédits ANAH consommés en 2014 pour la réhabilitation du parc privé.

4 900

logements privés ont bénéficié d'une prime du fond d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter Mieux de l'ANAH)

11 900

nouveaux logements locatifs sociaux agréés et financés en 2014.

C
L
E

C H I F F R E S

La production de logements locatifs sociaux



En ce qui concerne la production neuve, le nombre de 11 867 logements agréés a fléchi de 550 logements par rapport à 2013, mais avec de bons résultats sur les prêts locatifs à usage social (PLUS); les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et un décrochage sur les prêts locatifs sociaux (PLS).

Cette baisse de 5 % par rapport à l'objectif fixé de 13 000 logements au comité régional de l'habitat (CRH) est moindre que la baisse de 9 % au plan national. Malgré les inquiétudes

liées aux impacts des élections municipales à la mi-année, Rhône-Alpes a bien résisté.

En 2014, le bilan triennal de la loi SRU pour la période 2011-2013 a été réalisé : sur les 118 communes soumises à l'obligation de produire des logements sociaux, 22 ont été mises en constat de carence, soit un peu plus de 18 %. Il y a donc un enjeu très fort à poursuivre les efforts pour que la loi et les obligations des communes soit respectées.

Tout au long de l'année, des échanges suivis et constructifs ont été noués par la DREAL avec les DDT et les DDCCS de Rhône-Alpes ainsi qu'avec la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) : travail sur les critères de répartition des enveloppes du logement locatif social (LLS), déploiement du système d'information du LLS auprès des DDI, réforme du zonage ABC, dont le chantier s'est terminé fin août 2014, avec le passage en zone A de Lyon et Villeurbanne. ■

Près de 12 000 logements sociaux énergivores vont être réhabilités en Rhône-Alpes

Une convention cadre régionale visant un objectif de 10 000 à 12 000 logements sociaux réhabilités par an, avec un volet énergétique, a été signée en avril 2014, entre l'État, l'ARRA HLM, Action Logement, l'ADEME, et la Caisse des dépôts. Sa déclinaison départementale en associant les collectivités locales devrait s'achever mi-2015. ■

Une importante concertation entre les acteurs de l'habitat

La région Rhône-Alpes a été honorée de recevoir à deux reprises la ministre du logement à l'occasion de manifestations importantes qui se sont tenues à Lyon en 2014 : le 20 juin pour le congrès de la fédération des promoteurs immobiliers et lors du congrès HLM du 23 au 25 septembre.



Lors de sa première visite, Sylvia Pinel a eu des échanges nourris avec les acteurs de la construction privée dans la région qui ont pu lui faire passer des messages, quelques jours avant que soient annoncées les mesures du plan de relance de la construction.

Le congrès HLM a quant à lui permis de signer un accord triennal, appelé Agenda HLM 2015-

2018, entre les HLM et l'État, en présence du Premier ministre, de la ministre du logement et de la secrétaire d'État chargée de la ville, afin que soit engagé un plan de restructuration du patrimoine pour améliorer la qualité des logements occupés et soutenir l'activité des professionnels du bâtiment.

L'année 2014 a vu pas moins de 5 comités régionaux de l'habitat (CRH) pléniers se réunir avec une actualité riche au plan législatif (lois ALUR/MAPTAM, loi de finances 2015...) et de fortes préoccupations sur la relance de la construction de logements tous produits confondus. Dès la mi-année, des réflexions ont été engagées en partenariat avec la DRJSCS pour aller vers la mise en place du comité régional de l'habitat et de l'hébergement tel que prévu par la loi ALUR.

En complémentarité des échanges menés lors des CRH, l'observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL) a poursuivi son activité de manière soutenue avec la tenue de deux ateliers sur les copropriétés privées. ■



Largentière (07), un des 4 lauréats de l'AMI centres-bourgs.

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et appels à manifestations d'intérêts (AMI) centres-bourgs

Ces deux programmes ont été initiés en 2014 dans l'objectif de mobiliser des moyens d'intervention pour inscrire des quartiers ou des parties de ville en difficulté dans une démarche de développement urbain et les transformer durablement, en les rendant plus attractifs.

Le NPNRU 2014-2024 concerne les quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville arrêtée en

décembre 2014, et trouve sa traduction dans des projet d'intérêt nationaux (15 ont été retenus en Rhône-Alpes), et des projets d'intérêts régionaux dont la liste sera définie en 2015 en concertation entre l'État et la Région, dans le cadre du CPER.

Quant à l'AMI centres-bourgs, il cible des communes de moins de 10 000 habitants. Au plan national, quatre communes ont été retenues en

Rhône-Alpes, rejointes par onze autres communes retenues au plan régional, soit au total 15 communes en Rhône-Alpes aidées pour la revitalisation de leur bourg centre.

Pour ces deux programmes, la DREAL est intervenue en 2014 en appui technique du SGAR pour consolider la vision et les propositions régionales, à partir des remontées de terrains et des analyses techniques portées par les DDT. ■

Parc privé : des aides en forte hausse

Les aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont été en forte hausse en 2014. Elles se sont élevées à un peu plus de 50 M€, soit une augmentation de plus de 10 M€ par rapport à 2013. C'est la plus forte consommation de crédits depuis 2009 : près de 6000 ménages ont pu être aidés soit + 30 % par rapport à 2013, et 1130 aides aux syndicats ont été allouées.

Pour le parc privé non éligible aux aides de l'ANAH, des réflexions ont été engagées fin 2014 pour optimiser le financement de sa réhabilitation en lien avec la Région, l'ADEME et les banques (notamment par le recours à l'éco-PTZ), dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional climat air énergie.

La DREAL a un rôle d'animateur du réseau régional des délégations locales de l'ANAH en veille et en appui pour atteindre les objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs fixés pour le parc privé. ■

Droit au logement opposable (DALO)

L'année 2014 voit une augmentation importante du nombre de recours DALO : + 20 % alors que l'augmentation a déjà été très importante entre 2012 et 2013 (+ 30 %).

Cette augmentation est très marquée en Savoie et surtout en Haute-Savoie où le nombre de recours déposés (logement et hébergement confondus) dépasse le seuil des 1000 et devient supérieur à celui de l'Isère.

Les données disponibles au mois de février 2015 montrent qu'au moins 80 % des ménages ayant déposé un dossier en 2013 et pour lesquels la commission a donné un avis favorable ne sont plus à reloger. ■

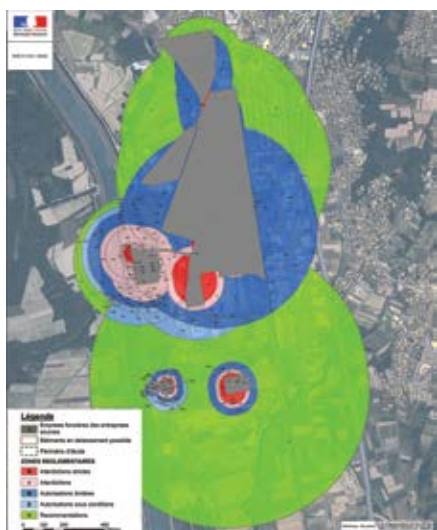
Mobilisation du foncier public

Comme suite à la loi du 18 janvier 2013, en Rhône-Alpes, 25 parcelles représentant 119 000 m² ont été identifiées comme étant cessibles pour la construction de logements. Un premier arrêté a été pris le 25 mars 2014 listant dix-huit terrains, complété par un arrêté du 5 juin 2014 concernant sept terrains dont certains appartiennent à la SNCF et à RFF. Sur ces vingt-cinq terrains, une dizaine dispose d'ores et déjà de programmes de construction finalisés qui représentent au total 943 logements dont 812 logements sociaux. ■

PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

>>>> RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Carte de zonage du PPRT de Roussillon



Approbation du PPRT de Roussillon, 1^{er} PPRT abouti relatif à une plateforme industrielle

10 plans de préventions des risques technologiques (PPRT) approuvés en 2014

- dans l'Ain : Viriat (TOTAL France – stockage souterrain) ;
- dans la Drôme : Pierrelatte (SODEREC), Saint-Paul-Trois-Châteaux (AREVA), Le Grand Serre (NOVAPEX – stockage souterrain) ;
- en Isère : Roussillon (plateforme multiexploitants) ;
- dans le Rhône : Genay (BASF, COATEX), Saint-Genis-Laval (ADG) ;
- en Savoie : Frontenex (TOTALGAZ), Saint-Marcel (MSSA) et La Chambre (ARKEMA).

Aux PPRT approuvés s'ajoutent également 2 PPRT mis à l'enquête publique en 2014 :

- en Isère, Jarrie dit « 2 » (plateforme multi-exploitants) ;
- dans le Rhône, Saint-Priest (CREALIS et SDSP)

... grâce à une mobilisation toujours intense des équipes projet DREAL/DDT en charge de l'instruction des PPRT dans les départements. ■

C H I F F R E S L E S

Inspection des installations industrielles et des ouvrages hydrauliques

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

1380 inspections de terrain réalisées.

Canalisations de transport de gaz et de matières dangereuses :

81 visites ou actions de surveillance.

Ouvrages hydrauliques (barrages et digues) :

161 inspections réalisées (108 sur barrages, 50 sur digues, 3 spécifiques sur ouvrages hydrauliques au sein d'ICPE)

Pour les études de danger :

24 rapports de premier examen (19 barrages et 5 digues) et 15 rapports de clôture (14 barrages et 1 digue).

Équipements sous pression :

41 inspections de surveillance des organismes habilités,

40 actions de contrôle auprès des services d'inspection reconnus chez les 13 exploitants concernés.

C H I F F R E S L E S

Préparation de l'instauration des servitudes d'utilité publique dites « d'effet » au voisinage des canalisations de transport

Comme suite à la refonte de la réglementation en matière de canalisations de transport (terminée en mars 2014), les canalisations de transport (gaz, hydrocarbures, produits chimiques), qui à ce jour ont fait l'objet depuis 2006 de « porter à connaissance » des zones de danger auprès des maires, devront prochainement faire l'objet de la mise en place de servitudes d'utilité publique pour ces zones d'effet

ou de danger. Ces servitudes concerneront les immeubles de grande hauteur et certains établissements recevant du public. Le travail réalisé en 2014 a consisté à informer les services de l'État et le corps préfectoral et à préparer les documents d'information (courrier et plaquette) qui seront diffusés aux maires à partir du printemps 2015. ■

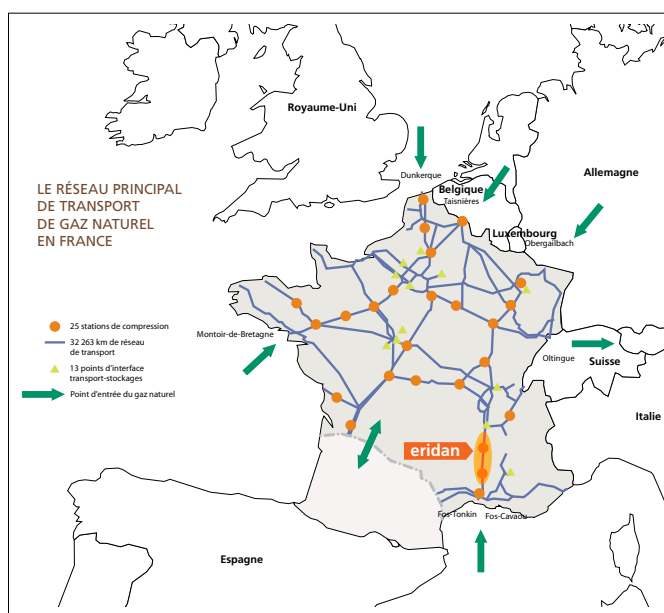


Le projet GRT Gaz ERIDAN déclaré d'utilité publique

Ce projet consiste à construire une nouvelle infrastructure de transport de gaz naturel de 220 Km entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avis (Drôme).

Le rapport de synthèse final d'instruction du projet ERIDAN clôturant près de deux ans de procédures a été présenté dans les CODERST des cinq départements concernés en septembre 2014. Les préfets de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse ont signé fin octobre 2014 l'arrêté interpréfectoral déclarant le projet d'utilité publique.

L'arrêté ministériel d'autorisation de construire a été signé par le ministère de l'écologie le 5 janvier 2015. ■



Le projet ERIDAN dans le réseau GRT Gaz

Des outils pour mettre en œuvre les PPRT



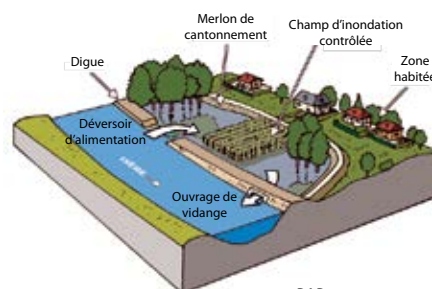
Afin d'aider les riverains concernés par les mesures des PPRT relatives aux travaux de renforcement des logements, des supports d'information ont été élaborés par les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels rhônalpins (SPIRAL lyonnais et SPPPY grenoblois). Fruits d'une élaboration collégiale entre État, collectivités, industriels, acteurs du logement et associations, ces documents répondent à une attente forte d'information et d'accompagnement de la mise en œuvre des mesures des PPRT, notamment de la part des collectivités locales.

Un guide et des fiches aident les habitants à lire le règlement du PPRT et orientent vers les solutions adaptées et les ressources mobilisables. Ils décrivent les étapes, les travaux à envisager selon les types de risques et les dispositifs de financement existants. Des plaquettes de sensibilisation des professionnels du bâtiment appelés à réaliser les travaux sont également disponibles sur : www.pprtrhonealpes.com/travaux/ ■

Des programmes d'action pour prévenir les risques inondations

En 2014, la DREAL a instruit pour le compte des préfets de département et rapporté en Commission mixte inondation (CMI) au niveau national les projets de programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) et les opérations liées au « plan submersions rapides » (PSR) suivants :

- Rhône : PAPI d'intention Azergues : avis favorable du comité d'agrément de bassin du 20 février et labellisation en CMI le 10 octobre pour un montant de 450 K€ (dont 150 K€ de l'État). Convention signée le 22 juillet ;
- Isère : PAPI 2 Isère amont : avis favorable du comité d'agrément de bassin du 7 novembre et labellisation en CMI le 18 décembre pour un montant de 83 M€ (dont 32,8 M€ de l'État) ;
- Isère : PSR Sassenage labellisé niveau bassin le 20 février pour un montant de 2,5 M€ (dont 1 M€ de l'État). Convention signée le 25 juin ;
- Ardèche : PAPI Cance-Deume : avis favorable du comité d'agrément de bassin du 27 mai et labellisation en CMI le 10 juillet pour un montant de 1,1 M€ (dont 640K€ de l'État). ■



PAPI Isère 2 amont, labellisé en CMI

>>>> RISQUES CHRONIQUES, PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Autosurveillance des rejets d'ICPE dans les eaux et dans l'air via l'application GIDAF



Station de traitement des eaux résiduaires urbaines (Livron, 26)

L'application sécurisée de gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquentes (GIDAF) permet aux industriels de saisir les résultats de l'autosurveillance de leurs rejets et de faciliter le suivi par l'inspection des installations classées. Développée progressivement à partir de 2010, son utilisation est rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cet outil, initialement destiné aux rejets des eaux superficielles, a connu des développements récents pour les eaux souterraines et les tours aéroréfrigérantes.

En 2014, 280 industriels de la région utilisent régulièrement l'application et plus de 2500 déclarations d'autosurveillance ont été validées et collectées. ■

Garanties financières

Prévu par le décret du 3 mai 2012 pour certaines installations classées présentant des risques importants de pollution des sols ou des eaux, un dispositif de garanties financières vise à assurer la surveillance et la mise en sécurité de l'installation en cas de défaillance de l'exploitant.

Des garanties additionnelles peuvent également être mises en place dans le cas de pollutions accidentelles intervenues après le 1^{er} juillet 2012 et ne pouvant être traitées pour des raisons techniques ou financières pendant la vie de l'installation.

Pour les installations existantes au 1^{er} juillet 2012, l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 prévoit un échéancier progressif de mise en place des garanties financières sur une durée de 5 ans, en fixant la première échéance au 1^{er} juillet 2014.

En 2014, 240 installations classées ont ainsi fait l'objet d'un arrêté préfectoral prescrivant des garanties financières. ■

Progression de la mise en œuvre de la directive IED

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles entrant dans son champ d'application.

Elle impose aux états membres de fonder les conditions d'autorisation des installations concernées sur les performances des meilleures techniques disponibles (MTD).

L'inspection des installations classées est chargée de veiller à l'application de la directive par les exploitants.

Sur les 355 établissements qui relèvent de la directive IED en Rhône-Alpes, on retiendra 51 dossiers de mise en conformité reçus en 2014 et à instruire en 2015, et 22 dossiers de réexamen reçus en 2014 et à instruire en 2015. ■

Inspection des installations classées pour l'environnement (ICPE) :

72 dossiers d'autorisation d'exploiter

Sur proposition de l'inspection des installations classées en DREAL, les préfets de département ont pris, en 2014, 72 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter (dont 57 projets nouveaux et 14 régularisations), avec une mobilisation de l'inspection

sur les dossiers à enjeux pour le respect des délais annoncés. À signaler en sus 37 dossiers d'enregistrement bouclés (en très forte hausse par rapport à 2013 avec 7 dossiers instruits et approuvés), dont l'instruction est par construction en délai très contraint. ■

Réglementation sur les tours aéro-réfrigérantes

La légionellose est une infection respiratoire sévère provoquée par les légionelles qui peuvent contaminer la population lorsque celle-ci est exposée à des gouttelettes d'eau issues d'installations où la bactérie a proliféré. Ces légionelles peuvent se retrouver disséminées dans les tours aéro-réfrigérantes (TAR) utilisées pour la climatisation dans le secteur tertiaire et le refroidissement dans le secteur industriel. La réglementation relative aux TAR a été profondément modifiée fin 2013.

En partenariat avec le réseau d'éco-entreprises APPEL, la DREAL a organisé le 21 octobre 2014 une demi-journée d'information sur la prévention du risque légionelle dans les TAR.

Cette rencontre a rassemblé plus de 100 participants, exploitants de TAR dans le milieu industriel, agroalimentaire ou tertiaire, et a permis d'aborder toutes les composantes de ce sujet. La richesse des échanges avec les participants a témoigné de la pertinence de cette manifestation et de la

prise de conscience par les exploitants des enjeux sanitaires et de leurs responsabilités dans l'exploitation de leurs installations de refroidissement. ■



Plan régional santé environnement



Le plan régional santé environnement (PRSE) 2 Rhône-Alpes, approuvé en octobre 2011, est constitué de 74 mesures qui constituent une feuille de route pour notre région en matière de santé-environnement jusqu'en 2014.

La DREAL coordonne 22 mesures et participe à des degrés divers à 26 autres mesures : www.prse2-rhonealpes.fr

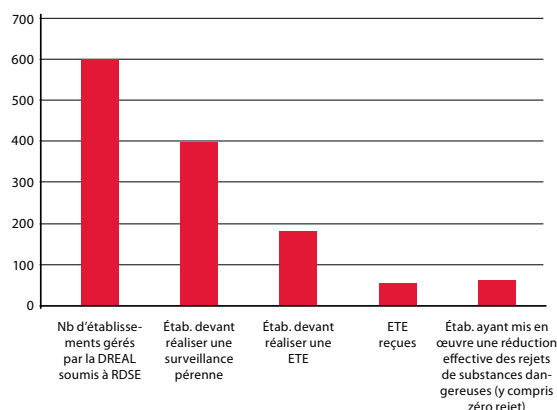
L'évaluation du PRSE2 a été présentée en octobre 2014 devant un comité composé de l'équipe d'animation élargi aux principaux acteurs du plan : 47% des 74 mesures sont arrivées à leur terme et 42% ont dépassé plus de la moitié de leurs objectifs.

Le troisième plan national santé environnement (PNSE) a été adopté pour la période 2015-2019, à l'issue de sa présentation en Conseil des ministres le 12 novembre 2014. Il doit maintenant être décliné en région via des PRSE 3. ■

Réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) : où en est-on ?

Environ 600 établissements suivis par la DREAL sont soumis à cette action en Rhône-Alpes et ont donc été dans l'obligation de réaliser une surveillance initiale de leurs émissions de substances dangereuses dans le milieu naturel, soit en rejet direct soit via une station d'épuration. Sur la base des résultats de cette campagne, l'inspection a prescrit une surveillance pérenne et/ou la réalisation d'une étude technico-économique (ETE) de réduction des émissions pour environ 400 établissements. 60 ont choisi de modifier les conditions d'exploitation et de passer en mode « zéro rejet » au milieu naturel. Fin 2014, 50 études technico-économiques en vue de réduire les émissions ont été transmises sur les 179 attendues au niveau régional. ■

RSDE ICPE DREAL avancement fin 2014



>>>> EAU ET MILIEUX AQUATIQUES



Prise d'eau d'Argentine, concession du Doron de Beaufort (73). © EDF

17 arrêtés préfectoraux signés en 2014 sur le relèvement des débits réservés des concessions hydroélectriques

Ces arrêtés mettent en conformité le débit réservé de 33 prises d'eau liées à des concessions hydroélectriques. Il reste à régulariser la situation de 23 prises d'eau. ■

Concertation sur la gestion sédimentaire du Haut-Rhône

Comme suite aux dernières chasses du Haut-Rhône en 2012 qui consistaient à faire transiter à l'aval les sédiments bloqués dans les retenues par une opération de vidange, il a été décidé, en concertation avec les autorités genevoises, de conduire une réflexion sur les différentes solutions techniques permettant de mieux gérer ces dépôts de sédiments. Ce travail a été confié à l'exploitant des barrages suisses sur le Rhône et à l'exploitant des barrages français (la CNR). Un comité de pilotage associant le préfet de l'Ain, la DREAL et le conseiller d'État à l'environnement de Genève a permis d'élargir le nombre de solutions étudiées à plus de treize.

Les solutions ont été présentées en novembre lors de réunions de concertation auxquelles ont assisté les associations de protection de l'environnement, les élus locaux et les acteurs économiques concernés. Une option a pu être dégagée qui pourra réduire notablement l'impact environnemental des chasses.

Sous l'autorité du préfet de l'Ain, préfet coordonnateur, la DREAL instruira en 2015 le dossier d'autorisation, après la consultation des collectivités locales et la tenue d'une enquête publique dans plus de 90 communes. ■

Étude sur l'évolution du lit de l'Isère

L'étude sur le transport solide de l'Isère, lancée fin 2012 par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et la DREAL, s'est poursuivie en 2014. Le volet technique a permis d'établir un diagnostic partagé avec l'ensemble des parties prenantes : réduction de l'emprise latérale du lit mineur suite aux modifications historiques, capacité hydraulique sensiblement affaiblie en Combe de Savoie, dégradation écologique... La rivière n'a pas encore atteint son profil d'équilibre, et la Combe de Savoie est le secteur le plus problématique. Le volet sociologique de l'étude a contribué en la concertation autour des questions de gouvernance que soulèvent les enjeux rencontrés. Une phase d'expérimentations à long terme s'ouvre, à la recherche d'un compromis entre des interventions mécaniques régulières en lit mineur, et un entretien à soutenir par une hydrologie de hautes eaux plus fréquentes. Le travail sur la gouvernance est appelé à se poursuivre dans le cadre du projet du futur SDAGE. ■

Signature du programme d'actions régional nitrates

Engagée en 2013 dans le cadre de la procédure de contentieux européen concernant l'insuffisance des mesures des programmes d'actions départementaux, l'élaboration du programme d'actions régional nitrates a abouti avec la signature de l'arrêté préfectoral le 14 mai 2014. ■

➡ Pour la délimitation des zones vulnérables, consulter la page bassin (p. 30).



Continuité écologique des cours d'eau

Le dispositif introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, prévoit deux listes, une liste 1 et une liste 2.

Dans les secteurs classés en liste 2, tout ouvrage existant doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, dans un délai de cinq ans après la publication des listes.

L'identification des enjeux de continuité par ouvrage pour la région Rhône-Alpes a été finalisée en 2014 : 1800 ouvrages identifiés en région Rhône-Alpes en liste 2, dont 1205 à traiter.

L'étape suivante d'identification du statut des ouvrages (propriétaire, usager, maître d'ouvrage potentiel) a été engagée ; les propriétaires dont l'identification n'a pas posé de problème ont été contactés. ■

Expérimentation d'autorisation unique IOTA : la DREAL en ordre de marche

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et du programme de simplification administrative, le gouvernement a décidé d'expérimenter le principe d'une autorisation environnementale unique pour les projets soumis à la loi sur l'eau.

L'objectif est d'intégrer, dans le cadre d'une procédure unifiée et d'une décision unique du préfet de département, les décisions relevant :

- du code de l'environnement : autorisation au titre de la loi sur l'eau, au titre des législations des réserves naturelles nationales et des sites classés, et dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés,
- du code forestier : autorisation de défrichage.

Le territoire de l'expérimentation, qui est conduite depuis juillet 2014 pour une durée de 3 ans, concerne les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon et a vocation à être étendue rapidement à l'ensemble du territoire national.

En Rhône-Alpes, les services - en particulier la DDT et la DREAL - se sont organisés pour travailler en mode projet avec la mise en place d'équipes d'instruction dédiées dossier par dossier. Fin 2014, une dizaine de dossiers ont été déposés selon cette procédure auprès des guichets uniques police de l'eau dans chaque département de la région. ■

C, H, I, F, F, R, E, S du laboratoire hydrobiologie

L
E
S

Un programme de surveillance de **380 stations** réparties sur les bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne.

Pour l'année 2014, un suivi en régie de **38** stations pour les invertébrés et **76** pour les diatomées (tous réseaux confondus). ■



Prélèvement de macro-invertébrés benthiques en vue d'une analyse en laboratoire

C
L
E
S
C, H, I, F, F, R, E, S

Mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées (SCAP)



© ONF

Nouvelle réserve biologique des sources de l'Ardèche.

Sur les 38 projets potentiellement éligibles identifiés en Rhône-Alpes en 2012, 23 sont d'ores et déjà concrétisés.

Quatre nouvelles réserves biologiques, désignées par arrêtés interministériels du 28 janvier 2014 ont rejoint le réseau des aires protégées rhônalpines : les Sources de l'Ardèche (07), la Combe de l'If et Malissard (38), le Merdassiers Nant Pareux (73).

Le travail d'élaboration du dossier de consultation en vue de la révision du décret de la réserve naturelle nationale de Sixt-Passy s'est poursuivi, ainsi que celui de l'étude scientifique de faisabilité d'une nouvelle réserve naturelle du fleuve Loire en Forez.

Par ailleurs, des projets sont en cours dans d'autres territoires d'importance écologique identifiés à travers la SCAP (périmètre de protection de la réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse notamment). ■

Plans d'actions espèces protégées

Quinze plans nationaux ou stratégies nationales d'actions « Espèces protégées » font l'objet d'une déclinaison régionale (sonneur à ventre jaune, papillons maculinea, chiroptères, Loutre, aigle de Bonelli, grand tétras, gypaète barbu, vautour moine et percnoptère, apron du Rhône, cistude d'Europe et liparis de Loesel). La DREAL est pilote des plans apron et cistude.

Mission nationale Loup : coordination par le préfet de région confirmée

Depuis 2004, la coordination technique du plan d'action national loup est assurée par le préfet de la région Rhône-Alpes.

À l'heure où l'adaptation des mesures du plan 2013-2017 s'avère nécessaire pour tenir compte de l'augmentation des attaques et de l'aire de présence de l'espèce, cette mission de coordination interrégionale a été confirmée par un courrier signé le 22 août 2014 par les ministres de l'écologie et de l'agriculture.

Cette mission reconnue par l'ensemble des préfets concernés par la question du loup, lui a permis d'initier les avancées indispensables à l'application du plan dans les territoires et de maintenir le dialogue avec les acteurs impliqués en garantissant la prise en compte de toutes les sensibilités. ■



© G. Grienche

Polices de l'environnement : la réforme se met en place

Le 27 janvier 2014, la DREAL Rhône-Alpes a organisé un séminaire de formation consacré à la mise en œuvre de la réforme des polices du code de l'environnement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Cette journée a permis de réunir plus de 110 inspecteurs de l'environnement (issus de DREAL, DDT et DDPP), dans les domaines des ICPE, de l'eau, de la nature et des sites classés. Les agents chargés de ces fonctions de police sont désormais reconnus sous l'appellation d'inspecteurs de l'environnement.

Les dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement sont dorénavant harmonisées et regroupées, dans des domaines aussi différents que la préservation de l'eau, les espaces naturels, la chasse, la pêche, les installations classées, les produits chimiques ou les déchets.

L'année 2014 a aussi été marquée par l'intégration progressive du domaine des sites classés dans les missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN). ■

Installation du comité régional Biodiversité

Le comité régional Biodiversité a été installé le 11 février 2014 par le préfet de région. Ce nouveau comité à la composition resserrée (20 membres dont les élus du conseil régional et des conseils généraux et des représentants des acteurs clés de la préservation de la biodiversité en Rhône-Alpes) doit avant tout être une instance permanente de dialogue sur cet enjeu. ■



Crêts du Pilat (42)

Sites classés : les faits marquants 2014



Deux procédures de classement en cours en Rhône-Alpes, ont franchi des étapes décisives en 2014 :

- le projet de classement du site des Crêts du Pilat dans la Loire a été présenté en Commission supérieure des sites perspectives et paysage le 19 septembre

2014, qui a donné un avis favorable. L'arrêté de classement sera pris en 2015 après avis du Conseil d'État.

- l'étude paysagère préalable au classement du Vallon de Serres dans le Rhône s'est achevée, aboutissant à un projet de périmètre de classement. Celui-ci a pu être soumis à une pré-concertation avec les partenaires territoriaux, préalablement au lancement de l'enquête publique qui se déroulera en 2015. ■



Pour plus de détails, voir les pages départementales Loire et Rhône.



Euphorbe des marais. © INPI

Espèces protégées

190 dossiers de demande de dérogation au titre des espèces ont donné lieu à instruction (dont 114 à caractère scientifique et 77 en rapport avec des dossiers d'aménagements), et 134 ont débouché sur un arrêté préfectoral d'autorisation. Rhône-Alpes reste l'une des régions les plus impliquées par cette procédure.

Les aménagements concernés sont très variés et nécessitent la mise en œuvre systématique de la séquence éviter-réduire-compenser.

Un séminaire d'échange à destination des maîtres d'ouvrage a eu lieu le 30 septembre sur ce thème. La DREAL a par ailleurs entrepris un travail de synthèse des retours de suivi des mesures déjà mises en œuvre dans le cadre des projets autorisés, et de numérisation sous SIG de ces mesures. ■

Natura 2000

Natura 2000 est une politique européenne dont l'ambition est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

En 2014 ont été transmis au ministère en vue des consultations interministérielles quatre dossiers d'extension de périmètres et la proposition d'un nouveau site au titre de la directive « Oiseaux » : Vallée de l'Arve en Haute-Savoie. ■

C H I F F R E S

L
E
S

166 sites pour le réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes : 131 désignés au titre de la directive Habitats Faune Flore et 35 au titre de la directive Oiseaux. Cela correspond à 11 % du territoire régional.

84 % des documents d'objectifs sont maintenant validés.

C
L
E

C H I F F R E S

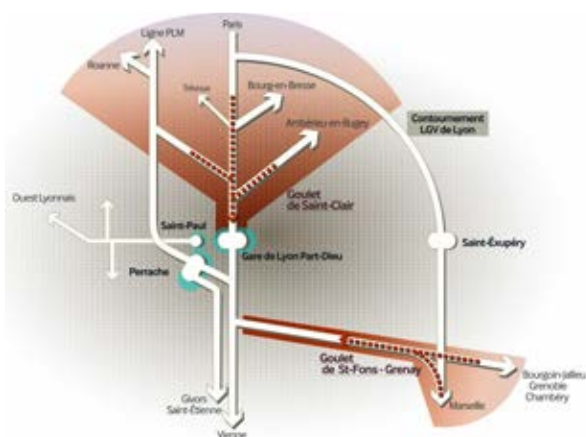
INFRASTRUCTURES, CONTRÔLE DES TRANSPORTS ET DES VÉHICULES

L'achèvement des études pour le schéma portuaire lyonnais

L'année 2014 a été marquée par l'achèvement des études du schéma portuaire lyonnais piloté par VNF en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du transport fluvial. La démarche engagée en 2012 a pour objectif de définir la place du système portuaire lyonnais au sein du système fret et logistique de l'agglomération. Ce schéma définit des orientations qui structurent les actions à engager dans le cadre du Plan Rhône 2015-2020 en faveur du développement portuaire sur lequel la DREAL mobilise les crédits de l'État. Les ports de Lyon Édouard Herriot et de Salaise sur Saône sont notamment reconnus comme les plateformes portuaires stratégiques de l'agglomération. ■



© VNF/Direction Territoriale Rhône Saône, 2015.

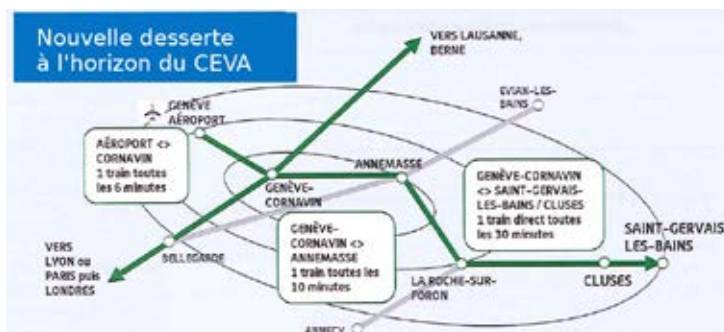


Nœud ferroviaire lyonnais (NFL) : accord des grands partenaires sur un programme d'action à court et moyen termes.

Comme suite à la décision ministérielle du 25 février 2013, RFF (devenu SNCF Réseau au 1^{er} janvier 2015) a produit début 2014 un rapport d'étape présentant son plan de mobilisation à court/moyen terme pour lutter contre la saturation du nœud ferroviaire. Les grands partenaires de ce projet que sont les présidents de la région Rhône-Alpes et du Grand Lyon et le préfet de région ont validé les orientations de ce rapport d'étape et l'ont ainsi adressé au secrétaire d'État aux transports par un courrier co-signé. Dans le cadre du partenariat regroupant l'État (représenté au niveau local par la DREAL), la Région, le Grand Lyon, SNCF et RFF, ce rapport a ensuite été complété et a servi de base à l'élaboration du volet mobilité multimodale du contrat de plan État-Région 2015-2020 pour la partie concernant le NFL. ■

Liaison ferroviaire franco-suisse : signature de la convention de travaux

Le CEVA est un projet de ligne ferroviaire transfrontalière entre Annemasse et Genève, qui permettra un renforcement significatif de l'offre ferroviaire dans le Franco-valdo-genevois. Sa mise en service est prévue en 2019. Côté Suisse, les travaux ont déjà commencé et côté France, le démarrage des travaux est prévu en mai 2015. Le financement des travaux du CEVA France (216 M€) a fait l'objet d'une convention signée fin 2014 par l'ensemble des 9 cofinanceurs (dont l'État : 41 M€). Ces travaux consistent en la création d'une ligne nouvelle en tranchée d'Annemasse à la frontière, le réaménagement de la gare d'Annemasse et la modernisation des branches ferroviaires vers La Roche-sur-Foron et Evian. En 2014, la DREAL s'est fortement impliquée auprès de SNCF Réseau pour le suivi technique et la gouvernance du CEVA. ■



Principaux faits marquants sur les opérations routières

- **en Ardèche :**
Contournement du Teil : poursuite des études et début des acquisitions foncières
- **dans la Drôme :**
Carrefour des Couleures : relance des études et procédures
- **dans le Rhône :**
 - A89-A6 : passage au Conseil d'État et enquête parcellaire
 - Échangeur 7 RN 346 : avancement des travaux
- **en Haute-Savoie :**
Chasseurs-Machilly : mise en service de la liaison.



Pour plus de détails, consulter les pages départementales.

C H I F F R E S

L E S

Contrôle des transports et des véhicules

■ Régulation et contrôle du transport routier

- **8786** entreprises inscrites au registre des transports routiers de la région Rhône-Alpes :
 - 4972 entreprises de transport de marchandises
 - 3107 entreprises de transport de voyageurs
 - 707 commissionnaires de transport
- **9415** véhicules contrôlés sur la route :
 - 45 % de non-résidents
 - 21 % en infraction
- **525** entreprises contrôlées à leur siège
 - 35 % en infraction
- **2400** dossiers de dérogation à l'interdiction pour les poids-lourds de circuler le week-end et les jours fériés

■ Contrôles techniques des véhicules

- **91** réceptions communautaires européennes ;
- **120** réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules ;
- **4136** réceptions individuelles de véhicules ;
- **169** visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules ;
- **405** supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds.

■ Transports exceptionnels

- **4230** arrêtés pour des convois partant d'un département de la région
- **7900** avis pour des convois traversant un département de la région. ■

C H I F F R E S

Une opération régionale de contrôle des véhicules utilitaires légers

Le 7 octobre 2014 matin, neuf opérations de contrôle des transports routiers de marchandises effectués avec des véhicules utilitaires légers ont simultanément été conduites par les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL, assistés de la gendarmerie, de la police nationale, de l'inspection du travail et de l'URSSAF.



- 212 véhicules utilitaires légers ont été contrôlés : 15 % des véhicules étaient en infraction. 7 délits et 45 contraventions ont été relevés. 6 travailleurs non déclarés par leur employeur ont été identifiés à l'occasion de ces contrôles,
- 9 véhicules ont fait l'objet d'une immobilisation immédiate du fait d'un dépassement important du poids total autorisé impliquant un risque pour la sécurité routière.

La presse a été invitée à assister à l'opération de contrôle de Lyon. Ce sujet a largement été repris dans les médias. ■



Enquêtes sur plusieurs affaires de travail illégal dans le domaine des transports routiers

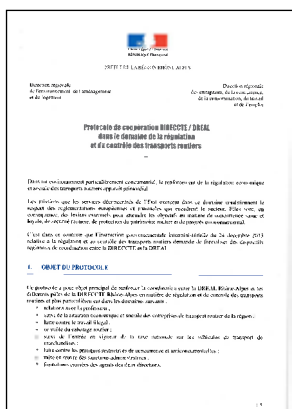
Dans le cadre de sa mission de régulation et de contrôle des transports routiers, la DREAL s'est impliquée, sous l'autorité des procureurs de la République ou dans le cadre d'instructions judiciaires, dans plusieurs enquêtes visant du travail illégal. L'expertise apportée sur ces sujets se concrétise notamment par des participations aux actes d'enquêtes y compris à l'étranger.



Des pratiques visant à faire travailler sur le territoire national des conducteurs de droit étranger au travers de fraudes à l'établissement ou au détachement de salariés, ont notamment été mises en évidence en collaboration avec les forces de l'ordre, l'inspection du travail et d'autres corps de contrôle.

Plusieurs affaires faisant suite à ce travail collaboratif seront jugées en 2015. Ces actions, menées dans la droite ligne du plan national de lutte contre le travail illégal, seront poursuivies en lien avec tous les services de l'État concernés. ■

Protocole de coopération entre la DIRECCTE et la DREAL



Le 1^{er} juillet 2014, afin de renforcer la coordination en matière de régulation et de contrôle des transports routiers, la directrice de la DREAL et le directeur de la DIRECCTE ont signé un protocole de coopération qui porte sur les points suivants :

- relations avec la profession ;
- suivi de la situation économique et sociale des entreprises de transport routier de la région ;
- lutte contre le travail illégal ;
- contrôle du cabotage routier ;
- lutte contre les pratiques restrictives de concurrence et anticoncurrentielles ;
- mise en œuvre des sanctions administratives ;
- formations croisées des agents des deux directions. ■

Choc de simplification

Depuis janvier 2014, lors de leur déclaration de résultats aux services des impôts, les entreprises qui signalent qu'elles relèvent du secteur du transport routier n'ont plus à transmettre un double de leur liasse fiscale à la DREAL pour vérification de leur capacité financière. Les informations déclarées à l'administration fiscale sont automatiquement transmises à la DREAL.

Depuis septembre 2014, l'instruction des autorisations de transport exceptionnel est réalisée par internet à l'aide de la télé-procédure TEnet.

Ces mesures permettent de répondre aux besoins de simplification des entreprises dans leurs relations avec l'administration. Elles concourent à la mise en œuvre du choc de simplification engagé par le gouvernement au printemps 2013. ■



POLITIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le deuxième SRCE de France adopté

L'année 2014 a vu l'aboutissement du processus d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ainsi, après une enquête publique en janvier, le SRCE a été adopté par délibération du conseil régional le 19 juin et par arrêté préfectoral du 16 juillet, faisant de Rhône-Alpes la deuxième région dotée d'un tel schéma après l'Île-de-France.

Dès l'automne, la mise en œuvre du SRCE est devenue réalité. Outre l'obligation de prise en compte du schéma dans les documents d'urbanisme, des formations, des études et des groupes d'échanges ont été mis en place pour diffuser le schéma, répondre aux besoins d'amélioration identifiés lors de son élaboration et faire émerger des projets de restauration de la trame verte et bleue (TVB). Tel est le cas du « groupe d'échanges sur les infrastructures linéaires de transport et les TVB » dont l'objectif est de partager les bonnes pratiques, la connaissance des gestionnaires. Ces actions de mise en œuvre vont se poursuivre jusqu'à la révision du SRCE en 2020. ■



© C. Pedrotti et F. Louis

Écopont de Saint-Cergues permettant le passage de la faune, réalisé sur la RD 1206 dans le cadre de l'opération Chasseurs-Machilly

Parcs naturels régionaux (PNR)



Ségolène Royal lors de sa visite dans les Baronnies provençales entourée du Sénateur D. Guillaume, du préfet de la Drôme D. Lauga, de la sénatrice MP. Monier et du président de la FPNRF J.L. Joseph.

Le décret renouvelant le classement du PNR des Monts d'Ardèche a été signé par le Premier ministre le 14 mars 2014 pour une période de 12 ans.

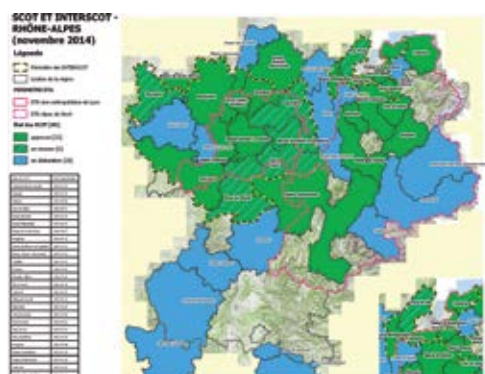
En juin, le conseil régional a délibéré pour initier officiellement les procédures de création des PNR de la Dombes et de Belledonne. Concernant la Dombes, le second semestre 2014 a été employé à la création de l'association de préfiguration et à la visite des rapporteurs du conseil national de la protection de la nature (CNP) et de la Fédération nationale des PNR.

Enfin, 2014 aura aussi été marquée par la finalisation de la démarche de création du PNR des Baronnies provençales dont le point d'orgue fut la visite de la ministre de l'écologie à Vinsobres le 8 décembre. Le PNR des Baronnies provençales a été classé par décret du Premier ministre en date du 26 janvier 2015 pour une période de 12 ans. ■

Les SCOT de Rhône-Alpes

Depuis leur instauration par la loi SRU, près de 40 schémas de cohérence territoriale (SCOT) ont été créés. Ils couvrent les trois-quarts du territoire régional. Ces outils permettent l'articulation des politiques publiques sectorielles notamment celles du développement durable : consommation économe du foncier, protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique, etc.

Un séminaire régional sur les SCOT, organisé par les trois agences d'urbanisme de Rhône-Alpes et la DREAL s'est tenu le 13 janvier 2015. Il a réuni plus de 140 personnes, dont de nombreux élus et techniciens de syndicats mixtes. Une table ronde d'élus et quatre ateliers thématiques ont permis d'échanger sur les outils et les méthodes utiles aux porteurs de SCOT pour intégrer dans leur document, d'ici 2017, les différents objectifs issus du Grenelle de l'environnement. ■





Vue aérienne sur le port public de Salaise-Sablons et le projet INSPIRA depuis la rive droite du Rhône © DREAL RA

Suivi de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons

La zone industrialo-portuaire (ZIP) se situe au cœur du territoire interdépartemental des Rives du Rhône, aux confins des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône. Sur un périmètre de 330 hectares, 100 hectares sont concédés par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et 150 hectares environ restent à aménager. Le projet de développement de la zone actuelle prévoit une offre d'implantation

d'activités d'avenir orientées vers l'écologie industrielle, les techniques et énergies durables, les matériaux renouvelables et la distribution dite intelligente. Ce projet d'aménagement fait l'objet d'une procédure de ZAC.

Le développement de la ZIP doit prendre en compte de nombreux enjeux liés aux risques industriels et inondation, aux espèces protégées, etc. Afin d'accompagner ce projet ambitieux et complexe, dans le respect

des réglementations à l'œuvre, la DREAL s'est organisée en mode projet.

Pour apporter une réponse globale et structurante pour le territoire aux demandes d'infrastructures de transport de la part des collectivités, la DREAL a proposé en 2014 aux acteurs locaux d'engager une démarche partenariale multimodale de déplacements sur le secteur Rhône-médian. ■



Labellisation éco-quartiers et promotion de la ville durable

La ministre du logement a annoncé le 18 décembre 2014 les résultats de la deuxième campagne de labellisation. Sur 70 projets, six quartiers ont été retenus en Rhône-Alpes :

- le quartier Blanche-Monier a été labellisé (le troisième pour Grenoble) ;
- les projets Seringa à Lorient (26), Desjoyaux à Saint-Étienne (42), les Molières au Chambon-Feugerolles (42), le centre-bourg à La Talaudière (42), les Passerelles à Cran-Gévrier (74) sont déclarés « engagés dans la démarche ÉcoQuartier ».

La DREAL anime les ateliers ÉcoQuartiers organisés sur le terrain afin de sensibiliser les élus et techniciens aux engagements de la Charte nationale ÉcoQuartier et à sa

déclinaison dans un projet urbain. Elle a également mis en œuvre avec l'appui du CEREMA une formation sur le montage économique et financier d'un ÉcoQuartier.

La première tranche de financement du programme Ville de demain du plan d'investissement d'avenir s'est achevée en 2014. Elle a permis de contribuer au financement d'études et à la réalisation d'actions des ÉcoCités de Lyon (Confluence) et de Grenoble (Presqu'île). La DREAL participe aux instances de sélection des actions et d'instruction des dossiers en lien avec la Caisse de dépôts et les DDT concernées. La perspective d'une deuxième tranche de financement (2015-2017) permettra de rendre davantage concrète cette politique de promotion de la ville durable au travers de démonstrateurs innovants. ■

Adoption du plan pluriannuel d'intervention de l'EPORA

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a approuvé en décembre 2014 le nouveau plan pluriannuel d'intervention (PPI) 2015-2020 de l'établissement. La DREAL, en qualité d'administrateur et membre du bureau de l'EPORA, a largement contribué à l'élaboration de ce document afin

que l'élargissement récent de son périmètre d'intervention s'accompagne d'un cadrage partagé au service des territoires et du développement durable et contribue à l'effort de construction de logements en Rhône-Alpes. La DREAL, en lien étroit avec les DDT, est désormais mobilisée dans le suivi de l'activité de l'établissement. ■





Mise en place du réseau de l'observation du foncier

La DREAL et la Région, dans le cadre de leur charte pour une gestion durable et économe du foncier, ont mis en place fin 2014 avec les acteurs institutionnels du foncier un réseau partenarial de l'observation du foncier en Rhône-Alpes, afin :

- de constituer et mettre à disposition gratuitement, à l'échelle régionale, un patrimoine commun de données partagées et ouvertes,
- d'échanger sur les méthodes et les pratiques des acteurs du foncier en Rhône-Alpes dans un objectif d'optimisation des moyens, en priorité sur les questions de zones d'activité, de friches, et d'occupation du sol. ■

La première journée régionale de l'ERC EEDD

Le 7 novembre 2014 s'est déroulée la première journée de l'Espace régional de concertation en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable (ERC-EEDD). Cet espace est co-animé par la DREAL, la Région et le réseau associatif GRAINE Rhône-Alpes.

Cette journée avait pour but de mieux faire connaître l'ERC-EEDD aux acteurs régionaux, de voir comment développer la concertation en EEDD, les articulations aux différentes échelles territoriales et enfin de réfléchir à des thématiques et à une stratégie d'actions communes au sein de l'ERC.

Les sujets de travail prioritaires issus des réflexions en ateliers ont été la question des financements, la valorisation des actions et des acteurs, le développement de la recherche appliquée à l'EEDD, l'impact de la réforme territoriale et l'évaluation. ■



Agenda 21

Avec plus de 120 démarches, Rhône-Alpes fait figure de proue par le nombre d'agendas 21 engagés et la part de population concernée.

La rencontre régionale du 11 juin 2014 a souligné cet engagement en mobilisant 80 participants, élus et techniciens, autour d'ateliers thématiques.

La DREAL accompagne les démarches d'élaboration et d'évaluation d'agendas 21 à travers un appel à projets

annuel. En 2014, 11 collectivités sur 13 ont été retenues pour un montant de 120 000 €, et 7 projets engagés les années précédentes ont été finalisés. L'accompagnement des collectivités s'appuie également sur un réseau associant la DREAL et les DDT. Celui-ci s'est réuni à deux reprises en 2014. Enfin, deux ateliers sur les rapports de développement durable des collectivités ont été organisés en collaboration avec l'association Rhônalpénergie-Environnement (RAEE). ■

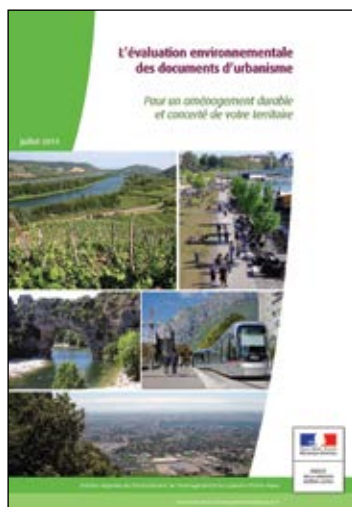
Territoires de montagne

Les préoccupations des territoires de montagne sont multiples, techniques comme stratégiques, et sur des périmètres très variables. La DREAL s'implique quotidiennement dans la mise en œuvre des principes de la loi Montagne dans ces territoires à travers les autorisations d'unités touristiques nouvelles et l'élaboration des schémas de cohérence territoriale.

En 2014, elle s'est en parallèle particulièrement investie dans le lancement d'un partenariat (Domaine skiable de France, ISTEA, ONCFS, CGET, Région) pour la définition d'un référentiel de développement des observatoires environnementaux des domaines skiables en stations, ainsi qu'en représentation du ministère de l'écologie dans les réunions internationales préparatoires à l'élaboration de la stratégie de l'Union européenne pour les Alpes qui réunit les sept pays de l'Arc alpin. ■



Le Grand Bornant (74)



L'exercice de l'Autorité environnementale en Rhône-Alpes : 800 dossiers examinés en 2014

Après deux ans d'application des réformes de l'évaluation environnementale, l'année 2014 a été marquée par un haut niveau de sollicitation de l'Autorité environnementale locale qui a examiné plus de 800 dossiers avec l'appui des services de la DREAL et des DDT.

258 avis de l'Autorité environnementale, 531 décisions d'examen au cas par cas et

62 cadrages préalables ont été produits par la DREAL pour le compte du préfet de région et des préfets de départements.

Une plaquette sur l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme a également été produite en juillet 2014 et mise en ligne sur le site internet de la DREAL, rubrique « Autorité environnementale ». ■

Mise en place d'une programmation régionale des études

2014 a vu le lancement d'une nouvelle programmation régionale des études. Elle porte sur l'ensemble des thématiques portées par nos ministères (MEDDE et METLR) en DREAL, DDT et DIR. Cette première programmation régionale vise avant tout cette année à partager la connaissance produite dans nos services. À terme, son objectif sera d'élaborer une stratégie de la production de la connaissance et d'optimiser sa capitalisation.

La forte mobilisation des services métiers régionaux et départementaux a permis le recensement de près de 120 sujets pour un budget avoisinant les 4 millions d'euros tous programmes confondus, dont 1,5 millions pour le CEREMA.

La professionnalisation de la programmation se poursuivra en 2015 notamment par l'organisation de réunions de valorisation et la mise en place d'une application informatique dédiée. ■

Lancement du Comex'Innov

Le préfet de région a installé en septembre 2014 le Comex'Innov destiné à suivre de près la mise en œuvre et les effets du programme d'investissements d'avenir (PIA) sur les territoires de Rhône-Alpes.

Ce comité relaye au plan régional les appels à projets et les actions du Commissariat général à l'investissement (CGI). Il réunit une fois par mois les opérateurs du PIA que sont la Caisse des dépôts, BPI France et l'ADEME, ainsi que les services régionaux des ministères de l'économie, de la recherche et de l'écologie. La DREAL en est ainsi membre compte tenu de son implication dans la mise en œuvre de la transition énergétique et de son rôle d'autorité instructrice dans la délivrance d'un certain nombre d'autorisations administratives indispensables à l'éclosion des projets de démonstrateurs.

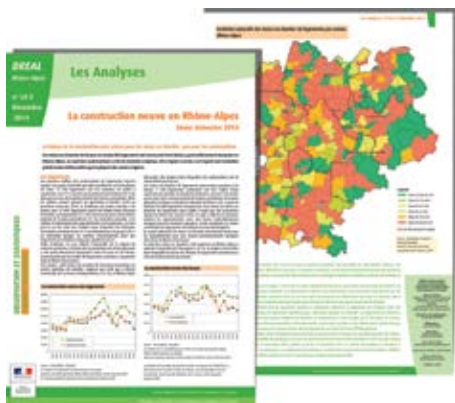
Les programmes d'investissement d'avenir 1 et 2 représentent 47 milliards d'euros de crédits pour financer la recherche et l'innovation sur les filières stratégiques de demain. ■

La DREAL sur les réseaux sociaux ?



La DREAL a réalisé en 2014 une étude d'opportunité et de faisabilité pour une présence de la DREAL sur les réseaux sociaux. L'étude a mis en avant tout l'intérêt que l'État soit présent au niveau régional sur ce nouvel outil de communication en plein essor, et les modalités de mise en œuvre. L'étude a été présentée en comité de direction DREAL, au préfet de région et au niveau national.

À compter de 2015, la DREAL proposera des tweets aux préfetures. ■



Statistiques : une nouvelle ligne de publications

En 2014, la DREAL a procédé à une refonte complète de sa gamme de publications statistiques. Une première série, en format "4 pages", intitulée *Les Analyses*, présente les dernières données au niveau régional et départemental, en les accompagnant de représentations cartographiques. Ces documents en libre accès sur le site internet de la DREAL font également l'objet d'une diffusion papier. En complément, la série des *Cahiers Statistiques*, diffusée uniquement sur support web, permet à l'internaute de récupérer les données en format tableur pour une réutilisation ultérieure. Six numéros ont été édités en 2014, portant sur la construction neuve, la commercialisation des logements neufs et le parc locatif social. De nouvelles sources seront valorisées sous cette forme en 2015, en particulier les immatriculations de véhicules. ■

Systèmes d'information : le plan d'actions de la DREAL avance

■ Avec de lourdes opérations d'infrastructure (migration des sites DREAL et DIRCE vers le réseau interministériel de l'État...), de maintenance (migration à Windows 7...), et un élargissement de son champ de compétence (copieurs), l'équipe informatique s'est restructurée pour maintenir son niveau de service auprès des agents.

L'année 2014 est marquée par la mise en place d'un plan de nommage et de classement communs à tous les services, afin de faciliter partage, échange et conservation de l'information.

■ *Le SIG de la DREAL se modernise*

Face à l'explosion des besoins, le SIG de la DREAL poursuit son projet de modernisation afin de pérenniser et fiabiliser son fonctionnement et renforcer son efficacité. Avec l'appui de la société Oslandia et du SG/CPII du ministère, la DREAL a entrepris la migration de son patrimoine de données vers une base de données relationnelle (POSTGIS) à exploiter avec le logiciel libre QGIS.

Les gains attendus sont en particulier une plus grande fiabilité des données, une meilleure réactivité, un accès aux données facilité notamment sur des sites multiples. Des capacités nouvelles en terme d'analyse spatiale pourront également être développées.

■ *La DREAL répond à la directive INSPIRE*

En 2014, près de 300 fiches de métadonnées et services web associés (téléchargement, WMS, WFS...) ont été diffusées par la DREAL dans le cadre du partenariat Georhonalpes créé en 2014.

Georhonalpes fait suite au dispositif Prodiges basé sur la technologie du même nom qui avait pour objectif que les services de l'État partagent et diffusent leurs données en élargissant le périmètre aux collectivités. Georhonalpes est animé par le conseil régional et le SGAR. La DREAL est fortement impliquée dans la production et diffusion de données par ce biais, en ayant notamment engagé avec le réseau DRAAF-DREAL-DDT et la Région des travaux pour produire une occupation des sols à grande échelle la moins onéreuse possible. ■

En marche vers une nouvelle fonction Archives...

■ *L'application SIAM se met en place*

La nouvelle application de gestion des Archives, SIAM, a été mise en place à la DREAL en 2014. Plusieurs services de la DREAL ont été accompagnés par l'unité information documentation archives (IDA) pour leurs premiers versements (200 mètres linéaire).

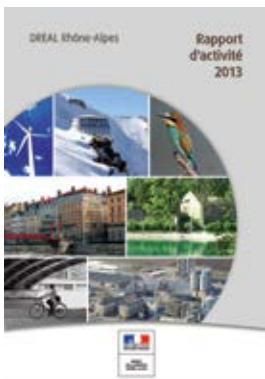
Les référentiels de conservation de ces services ont été mis à jour. Des actions de communication sur les nouvelles procédures d'archivage ont été réalisées en interne.

■ *La mutualisation avec les archives de la préfecture se poursuit*

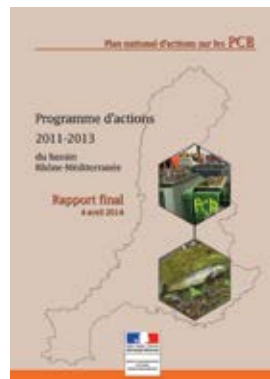


Un nouveau bâtiment a été aménagé par la préfecture à Corbas avec 35 km de rayonnages. Ses archives y ont été transférées en décembre 2014. Les 7 km linéaire d'archives de la DREAL, de la DDT du Rhône et de la DIR Centre-Est sont en cours de retraitement en vue du déménagement prévu à l'automne 2015. ■

QUELQUES PUBLICATIONS DE LA DREAL RHÔNE-ALPES



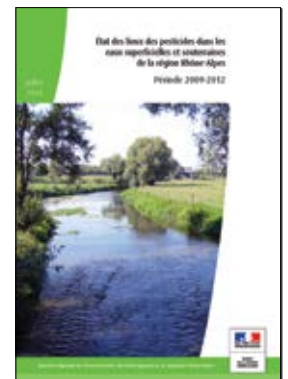
Rapport d'activité 2013 de la DREAL Rhône-Alpes



Programme d'actions 2011-2013 du bassin RM. Rapport final du 4 avril 2014



Plan d'action sur le loup 2013-2017. Brochure d'information.



État des lieux des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines de la région RA. Période 2009-2012



Nature en ville en Rhône-Alpes



Stratégies locales de gestion des risques d'inondation



Présentation du schéma régional de cohérence écologique



Le plan de continuité d'activité de la DREAL Rhône-Alpes



Observatoire régional de l'habitat et du logement Rhône-Alpes



Regards sur le Risque



Le Dreal' Lien, journal interne de la DREAL Rhône-Alpes



Info Loup, lettre d'information sur le loup

Ces publications sont consultables sur le portail documentaire régional SIDE de la DREAL Rhône-Alpes. www.side.developpement-durable.gouv.fr

L'ACTION DE LA DREAL SUR LA ZONE DE DÉFENSE SUD-EST

Atelier zonal : la poursuite des actions de fond mais aussi des innovations

L'Atelier zonal rassemble deux fois par an les 12 DDT et les autres services du MEDDE/MLETR afin de faire le retour d'expérience des crises passées et préparer la gestion des futurs événements dans le champ des deux ministères.

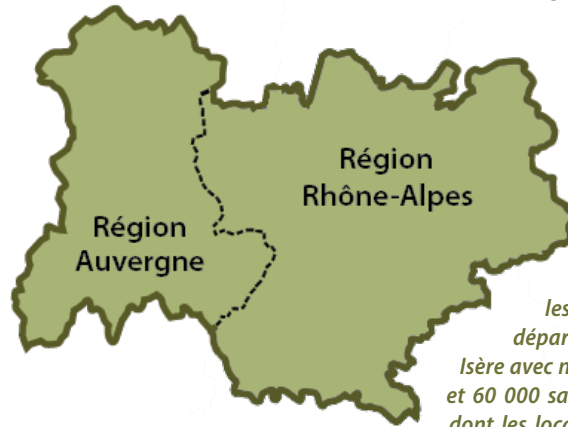
Il est présidé par la directrice en tant que déléguée de la zone sud-est et préparé par la délégation de zone.



L'atelier zonal du 17 janvier 2014 a abordé le matin les sujets du retour d'expérience sur la crise routière de décembre 2013 qui a fortement impacté l'Isère et la Loire, et la préparation des crises inondations en incluant les enjeux de la robustesse des digues.

L'après-midi a été pour la première fois conjointe avec la DRAAF, et présidée par le préfet délégué ; elle a été consacrée au post crise accident nucléaire. L'ASN Paris et la délégation de Lyon ont donc participé activement aux présentations et aux échanges, sur un enjeu qui concerne en particulier la DREAL, les DDT et les DPP, ainsi que la DIRCE et le CEREMA, services qui étaient tous présents ce jour là et fortement mobilisés sur ce sujet. ■

Zone de Défense Sud-Est



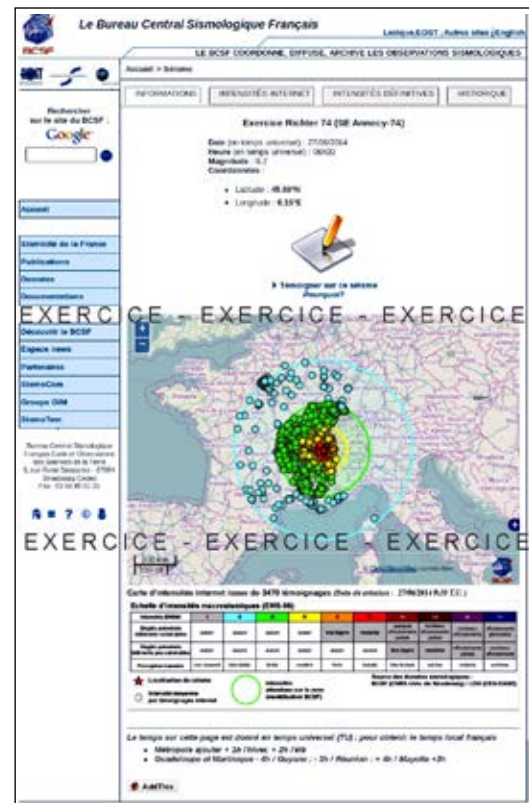
Un premier exercice séisme en Haute-Savoie

Un exercice séisme a eu lieu le 27 juin 2014. Piloté par l'EMIZ Sud-Est et la direction générale de sécurité civile et de gestion de crise, appuyé par le BRGM, le scénario fictif était le suivant :

Séisme d'intensité 6,2 sur l'échelle de Richter localisé aux environs d'Annecy, dont les conséquences ont impacté les départements de Haute-Savoie, Savoie et Isère avec notamment 558 morts, 3000 blessés et 60 000 sans abri, 5 000 bâtiments impactés dont les locaux de l'UT de la DREAL en Haute-Savoie, routes et canalisations coupées, barrage endommagé, réseau de télécommunication hors service ...

endommagé, réseau de télécommunication hors service ...

La DREAL Rhône-Alpes a participé à l'exercice pour la partie animation et la partie joueur, avec présence dans les cellules de crise départementales et zonale (une dizaine d'agents impliqués). Elle a pu à cette occasion tester le déclenchement de son Plan de continuité d'activité, son organisation en mode dégradé et contribuer aux réflexions sur le diagnostic des infrastructures et des bâtiments et sur la mobilisation d'experts. ■



L'ACTION DE LA DREAL SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

L'adoption des projets de SDAGE et de PGRI

À fin de construire les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de programme de mesures associé, la DREAL, en lien avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, a animé au 1^{er} semestre 2014 de nombreuses réunions de concertation associant les services de l'État et des établissements publics, les structures locales de bassins versants, les collectivités et les usagers socio-économiques. Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le 19 septembre 2014 ce projet de SDAGE et donné un

avis favorable au projet de programme de mesures ainsi qu'au plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2016-2021.

Ces documents ont été mis en consultation du public et des assemblées le 19 décembre 2014, après avis de l'Autorité environnementale préparé par la DREAL en associant les services des 8 régions concernées. Le préfet coordonnateur de bassin arrêtera ces documents avant fin 2015 en tenant compte des avis émis durant la consultation. ■

Signature du plan de bassin d'adaptation au changement climatique

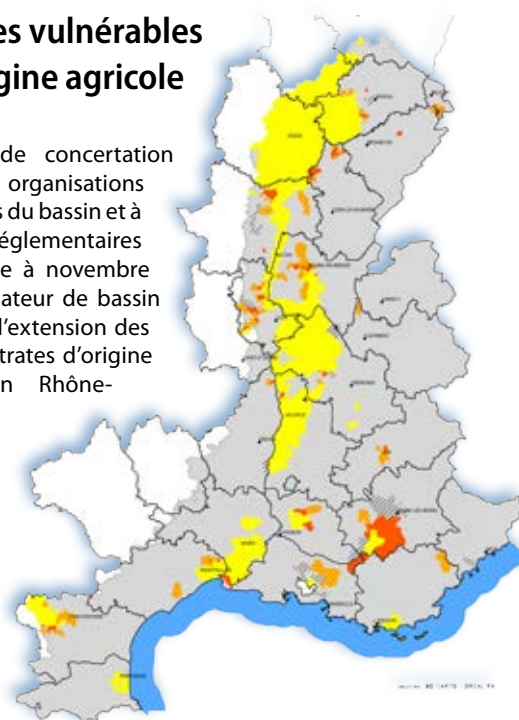
Le plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau pour le bassin Rhône-Méditerranée préparé par l'Agence de l'eau et la DREAL de bassin a été signé le 5 juin 2014 par le préfet coordonnateur de bassin, le président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse et les 5 présidents des conseils régionaux du bassin. S'appuyant sur les outils de planification tels que les schémas régionaux climat air énergie ou les projets territoriaux tels que les plans climat énergie territoriaux, ce plan de bassin apporte aux acteurs locaux des propositions d'actions ciblées dans le domaine de l'eau pour réduire la vulnérabilité de leurs territoires face aux phénomènes induits par le changement climatique : baisse de la disponibilité en eau, accroissement du risque d'eutrophisation, fragilisation de la biodiversité ou encore perte d'enneigement. ■



Révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole

Après quatre mois de concertation régulière avec les organisations professionnelles agricoles du bassin et à l'issue des consultations réglementaires conduites de septembre à novembre 2014, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 14 mars 2015 l'extension des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Ainsi, aux 1290 communes classées en 2012, viennent s'ajouter 271 nouvelles communes dont 232 doivent encore faire l'objet en 2015 d'une délimitation infra-communale au bassin versant. ■



■ les communes désignées partiellement en 2015 ■ les communes en zone vulnérable 2012
■ les communes désignées totalement en 2015 ■ les communes du projet initial non retenues

152 systèmes d'assainissement contrôlés sur l'axe Rhône-Saône

La cellule police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône a intensifié les contrôles en 2014 notamment en matière d'assainissement. L'ensemble des 152 systèmes d'assainissement rejetant au Rhône ou à la Saône, y compris ceux de petites tailles (moins de 200 équivalent habitant) ont été contrôlés afin de vérifier la conformité des systèmes à la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et à la réglementation nationale au regard des résultats de l'autosurveillance. Il ressort que 20 systèmes sont non conformes à la directive ERU, 137 présentent des non conformités à la réglementation nationale. Tous les contrôles non conformes ont donné lieu à des suites administratives. ■



La mise en œuvre de la compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 attribue à compter de 2016, aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, une nouvelle compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la

prévention des inondations (GEMAPI). Dès avril, la DREAL de bassin et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée prenaient l'initiative d'un séminaire d'explication sur cette réforme qui rassemblait près de 200 personnes. Pour accompagner les collectivités dans cette prise de compétence, le préfet coordonnateur de bassin a installé la mission d'appui technique le 27 novembre 2014 dont

le secrétariat est porté par la DREAL de bassin. L'objectif sur le bassin Rhône-Méditerranée est de conforter des structures qui agissent à l'échelle des bassins versants et de les inciter à gérer conjointement les enjeux relatifs aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations. ■

Poursuite de la mise en œuvre du volet inondation du plan Rhône

L'important travail mené dans le cadre du partenariat plan Rhône a abouti à la validation par la Commission européenne le 11 décembre 2014 du nouveau POP FEDER plan Rhône. Ce programme dont l'autorité de gestion sera la Région Rhône-Alpes prévoit 9,22 M€ pour le financement des opérations permettant de prévenir le risque inondation du Rhône et de la Saône. La maquette du futur CPIER devrait être adoptée en début d'année 2015.

Portée par la DREAL, la démarche REVITER de réduction de la vulnérabilité territoriale a permis en 2014 la production d'un guide méthodologique et la finalisation d'expérimentations locales. Ils permettront de démarrer dès 2015 des réflexions sur des territoires à risque important d'inondation de l'axe Rhône-Saône. ■

C H I F F R E S

L
E
S

Instruction et programmation de **29 opérations pour un montant total de 6,8 M€** (au total 186 M€ pour la période 2007-2014).

De 2011 à 2014, ce sont 85 opérations concrètes de réduction de la vulnérabilité agricole qui ont été financées pour un total de près de **6 M€ de travaux**.

C
L
E

C H I F F R E S

Service de prévision des crues Alpes du Nord : un réseau en extension

Après le tronçon « Drac aval » intégré à Vigicrues en avril 2014, c'est le tronçon « Isère moyenne » (en Combe de Savoie) qui a été mis en opérationnel sur Vigicrues en décembre 2014, dans l'attente des prochains tronçons (Arc d'une part et Isère jusqu'à Moutiers d'autre part) d'ici fin 2015. ■

Crues de l'automne 2014 : très forte mobilisation des équipes de la DREAL

Au cours de l'automne 2014, six événements pluvieux intenses consécutifs ont touché le territoire couvert par l'unité hydrométrie-prévision des crues Grand Delta (UHPCGD) de la DREAL sur sa partie gardoise et ardéchoise. Ils ont donné lieu localement à de très fortes intensités, à des cumuls très importants sur la durée, et provoqué une réaction soudaine des cours d'eau amont (5m/1h à Saint-Hippolyte-du-Fort, 1400m³/s/1h à Gravières). Ils ont nécessité une forte mobilisation de l'UHPCGD en conduisant à une vigilance orange sur 110 jours x tronçon, à la publication de 343 prévisions quantitatives chiffrées, et à la réalisation de 60 jaugeages dont certains pour de très forts débits (7000 m³/s sur le Rhône, 1900 m³/s sur les Gardons).

Les exigences opérationnelles ont conduit les agents de l'unité à assurer 53 nuits x agents, à effectuer 1100 heures supplémentaires.

Ces événements ont été surtout significatifs sur les petits cours d'eau (qui ne font pas l'objet d'un suivi réglementaire) où ils ont provoqué des forts dégâts matériels et humains, et conduit à l'instruction par le service de prévision des crues de plus de 400 demandes de catastrophes naturelles, dont certaines en urgence au cours de la même période. ■



Jaugeage réalisé en crue

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **330**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **5** seuil haut, **5** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **36**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **193**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **5**
 - Nombre de PPRT approuvés : **3**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **0**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **101**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **10**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **62** VL, **5** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **15**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **24**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **38**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **303**

Approbation du PPRT du stockage souterrain de Total à Viriat



Zonage	Typologie du bâti	Réseau routier
■ Zone R	■ Activité	▬ Réseau autoroutier
■ Zone r	■ Ouvrage d'intérêt général	▬ Réseau départemental principal
■ Zone B1-B2	■ Habitats	▬ Réseau secondaire
■ Zone b	■ Habitats annexes (garage,...)	

L'entreprise TOTAL à Viriat stocke plus de 50 000 tonnes d'éthylène (produit inflammable) dans deux cavités situées à environ 1000 mètres de profondeur.

Le code minier (nouveau) rend applicable aux stockages souterrains de gaz ou de produits chimiques la mise en place de PPRT.

Le risque majeur associé à ce site de stockage proviendrait de la rupture ou de la perforation importante de certaines tuyauteries aériennes qui, dans certaines conditions et en présence d'une source d'allumage, pourrait générer une explosion de nuage gazeux non confiné.

L'équipe projet chargée d'élaborer le PPRT était composée de la DREAL et de la DDT de l'Ain. Après de nombreuses réunions de concertation et d'échanges, le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 mai 2014. Il n'entraînera pas d'expropriation, mais des travaux de renforcement sur 7 habitations. ■

Dossier carrière liaison A6-A46 et élargissement A46 nord

La société autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) a été autorisée en avril 2014 à exploiter une carrière sur la commune de Mionnay. Les matériaux extraits du site, chaulés sur place, ont alimenté, sous forme de remblais exclusivement, deux chantiers déclarés d'utilité publique, à savoir, le projet de liaison autoroutière A6-A46 Nord et l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A46 Nord entre la future liaison A466 et le diffuseur de Genay (6.3 km).

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le terrain agricole, sur lequel l'emprunt a été effectué, a retrouvé sa vocation initiale, en bénéficiant des conditions agronomiques identiques à celles avant travaux. ■



© APRR / Valerian

Deux infractions portant atteinte à la protection des paysages relevées dans les sites classés du Val de Saône et de Fort l'écluse

La DREAL a engagé des actions de polices administrative et judiciaire. Les porteurs de projet se sont engagés dans des études de régularisations devant aboutir à des propositions d'aménagement compatibles avec les sites et/ou à la suppression des installations en cause. ■



Antenne construite sans autorisation spéciale en site classé du Val de Saône

Centre de stockage de déchets non dangereux de la Tienne d'ORGANOM

Un nouveau casier de stockage de déchets a été reconstruit à la demande de l'UT suite aux non conformités techniques mises en exergue. 310 000 m³ de stockage pour un surcoût de l'ordre de 600 000 €. ■

Une action concertée avec l'UT 73/74 et le service des douanes sur les transferts transfrontaliers de déchets inertes provenant de la Suisse

À l'occasion de cette opération de contrôle commune menée en janvier 2014, il a été constaté qu'une entreprise avait effectué un transfert illicite de déchets. L'inspection a donc relevé l'infraction. Cette opération a permis d'entamer une collaboration entre la DREAL et les services des douanes. ■

Procédure de création du parc naturel régional de la Dombes



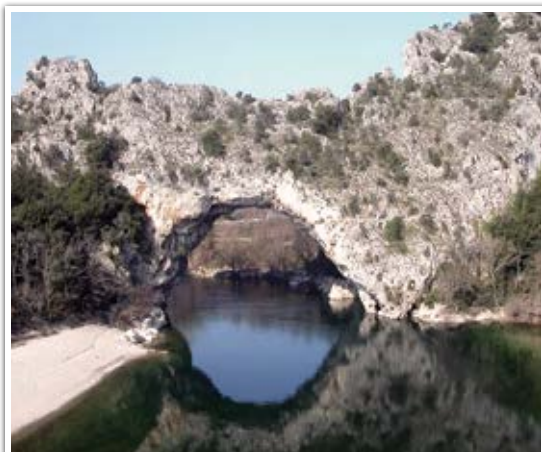
Pour plus de détails, consulter la page régionale (p. 23). ■



Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **119**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **1** seuil haut, **2** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **16**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **61**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **0**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **15**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **10**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules : (pour Ardèche et Drôme)**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **107** VL, **10** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **32**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **92**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **11**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **365**

Le site classé des abords du Pont d'Arc



En juin 2014, l'UNESCO a inscrit au patrimoine mondial la grotte ornée du Pont d'Arc dite grotte Chauvet. Cette reconnaissance internationale est le fruit d'un long travail des partenaires publics et privés du sud Ardèche.

La grotte, classée aux monuments historiques, fait également l'objet d'une protection au titre des sites classés : le périmètre du site du Pont d'Arc a été étendu afin de l'intégrer dans sa totalité et d'en assurer sa protection.

Ce site classé fait l'objet d'une opération grand site destinée à requalifier l'ensemble du secteur servant d'écrin à la grotte ornée du Pont d'Arc. Cette opération d'envergure a été présentée à la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages fin 2014 et a recueilli un vote favorable à l'unanimité.

L'année 2015 devrait voir les premières opérations de réhabilitation du site se réaliser. ■

Verrerie de Labégude : un établissement très performant au plan mondial

L'américain Owen Illinois a investi 14 millions d'euros sur la verrerie de Labégude. Ces investissements qui concernent principalement le four vont permettre, à production égale, de réduire la consommation d'énergie du site de 10 % et ses émissions de CO₂ de 5 %.

Ce site est le plus performant des 82 sites exploités au niveau mondial par le groupe, dans les domaines de la qualité, la productivité et l'environnement. Concernant l'utilisation de l'énergie il est au deuxième rang et espère passer au premier rang avec le nouveau four. ■

Coulée de boue à Soyons

Une coulée de boue est survenue le 28 novembre 2014 à Soyons. D'après le rapport de GÉODÉRIS, expert de l'administration en matière d'après-mine, cette coulée de boue est une conséquence d'anciens travaux miniers.

Il est vraisemblable que la très forte pluviométrie observée à l'automne dernier a mis en charge de façon exceptionnelle les réservoirs (minier et dolomitique), et un effet de chasse a eu lieu par la galerie G10.

La police des mines a été régulièrement arrêtée, et c'est le droit commun qui trouve à s'appliquer désormais (police du maire). Néanmoins, le code minier prévoit que l'État est responsable de la prévention des risques.

L'État devra donc engager des travaux sur d'autres galeries, pour éviter qu'un tel phénomène ne se reproduise. ■



Coulée de boue à Soyons sur la route départementale 86

RN 102 – Contournement du Teil

Afin d'affiner la connaissance de la géologie et de la géotechnique sur l'ensemble du tracé du futur contournement du Teil, des reconnaissances géotechniques ont été réalisées de novembre 2014 à mars 2015. Elles ont pour but de déterminer les fondations des ouvrages d'art et les dimensionnements des soutènements, les possibilités de réemploi des matériaux du site, ainsi que les caractéristiques des déblais et des remblais et les méthodes de terrassement.

L'État n'ayant pas la maîtrise foncière des terrains nécessaires, afin que les entreprises puissent accéder aux différents points de sondage, un arrêté d'occupation temporaire a été signé par le préfet de l'Ardèche en septembre 2014.

Par ailleurs, des négociations amiables ont été engagées fin 2014 avec les propriétaires de maisons d'habitation directement concernées par le projet et vont se poursuivre en 2015, afin que l'État acquière ces habitations. ■

Le plan de prévention des risques miniers de Privas et Veyras



Entrée de galerie minière à Privas

Il a été prescrit par arrêté préfectoral le 12 décembre 2014.

Le département de l'Ardèche a été en effet le siège de petites exploitations minières (environ une soixantaine) essentiellement métalliques, notamment de plomb et cuivre. Les principales exploitations étaient situées dans les secteurs de Largentière, Privas et Prades. ■

Le décret du parc naturel régional des Monts d'Ardèche signé



Pour plus de détails, consulter la page régionale (p. 23). ■

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **305**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **9** seuil haut, **4** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **31**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **157**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **10**
 - Nombre de PPRT approuvés : **8**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **1**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **57**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **14**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules : (pour Ardèche + Drôme)**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **107** VL, **10** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **32**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **92**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **11**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **365**

Extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux SITA à Donzère



Usine SITA

La société SITA Centre-Est a présenté en 2013 au préfet de la Drôme un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un éco-pôle environnemental à Donzère, dans la continuité de son installation de stockage de déchets non dangereux actuelle. L'instruction de cette affaire assez complexe a abouti à une autorisation délivrée par arrêté préfectoral le 3 juillet 2014. À noter qu'une dérogation relative aux espèces et aux habitats d'espèces protégées a été accordée du fait de la présence dans le site notamment de la fraxinelle et du cytise à longues grappes.

La réalisation de l'éco-pôle a contraint aussi à déplacer un pylône de support de la ligne haute tension de 225 kV « Châteauneuf - Tricastin » et neutraliser l'autoroute pendant l'opération.

L'éco-pôle devrait aboutir à une réduction des envols puisqu'un bâtiment permettra le déchargement des déchets sensibles durant les périodes venteuses. ■

Cytise à longues grappes (©INPN)



Projet d'aménagement du carrefour des Couleurs sur la RN7 à Valence

Il s'agit d'un carrefour complexe (sept branches), très souvent saturé aux heures de pointe du matin et du soir, en particulier les vendredis soir et les samedis où le trafic lié aux centres commerciaux est le plus important. Une étude d'opportunité réalisée en 2011 avait permis d'identifier des solutions d'aménagement permettant d'améliorer le fonctionnement du giratoire en séparant les trafics selon leur nature.

Une solution préférentielle a été validée par les collectivités partenaires en septembre 2014, et elles se sont engagées à cofinancer le projet aux côtés de l'État, dont le coût est estimé à 28 M€ à terminaison 2020. Cette solution correspond à la dénivellation des flux nord-sud (autopont) et à l'adaptation des voies connexes.

La conception géométrique et les coûts associés devant être optimisés, des compléments à l'étude d'opportunité de 2011 ont donc été lancés en fin d'année 2014 dans la perspective d'organiser une concertation publique en juin 2015 au titre du L300-2 du code de l'urbanisme. ■



Un carrefour souvent saturé dans une entrée de ville de faible qualité urbaine

Substitution du gaz par des rafles de maïs dans une chaufferie

La substitution du gaz par des rafles de maïs, dans une chaufferie exploitée par TOP SEMENCE, union de coopératives agricoles sise à La Bâtie-Rolland, conduit à l'économie de 500 tonnes équivalent pétrole et permet la réduction de 1300 tonnes de CO₂ avec l'utilisation d'une ressource à bilan carbone neutre. Bilan moins flatteur pour les poussières mais l'exploitant s'attache à réduire ses émissions sous contrôle de l'inspection. ■

Réduction des aléas du PPRt de SODEREC

La société SODEREC International (SEVESO seuil haut) a inauguré le 20 juin 2014 son nouveau bâtiment de stockage d'acide fluorhydrique. Ce projet a permis de concilier le développement de l'entreprise, avec le doublement de la capacité de stockage d'acide fluorhydrique et la réduction des risques, puisque le poste de dépotage existant de l'exploitant a pu être confiné dans le cadre des travaux. Ainsi, la cartographie des aléas du PPRt de l'établissement a pu être réduite et libérer ainsi la zone artisanale de la commune de Pierrelatte. Le PPRt correspondant a été approuvé le 11 mars 2014. ■

Création du parc naturel régional des Baronnies provençales



Pour plus de détails, consulter la page régionale (p. 23). ■

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **594**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **30** seuil haut, **19** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **77**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **309**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **13**
 - Nombre de PPRT approuvés : **5**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **6**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **253**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **15**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **124** VL, **6** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **33**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **45**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **39**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **596**

Réhabilitation de l'étang des Moutières à Susville



Essorage des sédiments dans une des poches textiles disposées sur le bassin étanche (©BRGM)

Sur le site d'anciennes centrales thermiques des Houillères, l'objectif était de dépolluer les sols et un étang principalement contaminés par des PCB. L'opération a consisté à excaver les principales zones polluées, à les remblayer avec des matériaux sains et à draguer les sédiments de l'étang par aspiration depuis une barge flottante. Les vases ont ensuite été essorées dans des poches textiles, avec renvoi des eaux filtrées vers l'étang et évacuation des concentrats vers un centre d'élimination.

Cette opération a été réalisée sur financement de l'État au titre du passif des Charbonnages de France. Elle a été encadrée par un arrêté préfectoral prescrivant notamment un suivi environnemental rapproché. Plus de 11 000 tonnes de matériaux ont été excavés ou dragués. Budget global de l'opération : 1,08 M€. ■

Aménagement hydroélectrique Romanche-Gavet

D'un coût d'environ 250 M€, le projet Romanche-Gavet, débuté par EDF en 2012, constitue le plus grand projet d'aménagement hydroélectrique français en cours.

Il comprend un barrage sur la Romanche à Livet et une galerie d'amenée souterraine de 9,3 Km débouchant à Gavet dans une centrale hydroélectrique souterraine d'une puissance de 92 MW. L'aménagement remplacera les six centrales sur la Romanche actuellement en service.

Des éboulements au niveau du chantier de la fenêtre d'entrée

des tunneliers ont entraîné leur arrêt. Cette partie du chantier a été rouverte dans sa totalité début 2015.

La section amont de la galerie d'amenée traversant des terrains amiantifères, les études se poursuivent pour assurer la sécurité des personnels du chantier. La DREAL est spécifiquement mobilisée au titre de ses fonctions d'inspection du travail sur ce chantier.

La mise en service est prévue en 2019. ■



Construction du barrage de Romanche-Gavet

Suivi de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons



Pour plus de détails, consulter la page régionale (p. 23)

Travaux réalisés sur les digues de l'Isère

En vue d'assurer la protection de Grenoble et de la vallée du Grésivaudan, une première tranche de travaux de confortement des digues de l'Isère est en cours de réalisation par le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère. Deux tranches supplémentaires seront lancées plus à l'amont. Leur financement vient d'être acté dans le cadre d'un plan d'action et de prévention contre les inondations.

La DREAL est intervenue tout au long du projet et suit le chantier. ■



© Symbhi - SO Dupontrenoux

Démarrage des travaux du pôle d'échanges multimodal de Grenoble

Deuxième gare régionale avec plus de 7 millions de voyageurs par an, la gare de Grenoble est à la fois desservie par des TER (plus de 200 par jour) et des TGV. Dans la situation actuelle, une saturation de la capacité de la gare est attendue à l'horizon 2017/2020.

Les travaux, d'un montant total de 34,5 M€, sont cofinancés par l'État, la Région, l'agglomération et la ville de Grenoble, le Conseil départemental de l'Isère et SNCF Réseau. Ils ont démarré au printemps 2014 et se dérouleront jusqu'à fin 2016. ■

CENTER PARC

Sur le projet CENTER PARC porté par Pierre et Vacances, la DREAL a été chargée d'analyser le dossier de demande de dérogation à la protection des espèces pour la flore et la faune. Le niveau des mesures compensatoires ayant été jugé insuffisant par le Conseil national de la protection de la nature en mars 2014, le préfet de l'Isère a alors demandé au porteur de projet de proposer d'autres mesures, ce que Pierre et Vacances a fait (50 ha supplémentaires en restauration de forêt alluviale).

Le préfet de l'Isère a été en mesure de signer l'arrêté préfectoral autorisant le porteur de projet à déroger à la protection des espèces le 16 octobre 2014. ■

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour la protection de l'environnement :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **403**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **1** seuil haut, **5** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IED (gros émetteurs de polluants) : **34**
 - Nombre d'inspection de terrain réalisées par la DREAL : **212** dont **33** sites pollués et **11** carrières
 - Nombre de demandes d'autorisation d'exploiter : **6** autorisations dont **4** instruites en moins d'un an et **6** enregistrements dont **4** instruites en moins de cinq mois
- ❑ **État d'avancement des Plans de prévention des risques technologiques :**
 - Nombre de PPRT approuvés : **1**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites pollués (source BASOL) : **170**
 - Nombre d'affaires traitées par la DREAL : **200**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **65** Véhicules légers, **4** Poids Lourds
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **15**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **51**
 - Nombre de réceptions en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **11**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **900**

Extension de la société SNF, site chimique classé SEVESO seuil haut



Extension de la société SNF, site chimique classé SEVESO seuil haut

Implantée à Andrézieux-Bouthéon, la société SNF est spécialisée dans la production :

- de polymères à base de polyacrylamides et de polyacrylates utilisés en tant que floculant dans l'industrie du traitement de l'eau,
- d'additifs destinés aux industries pétrolière, minière, papetière,...

La société projette une augmentation significative de ses capacités de production (doublement pour certaines productions) qui passe notamment, à périmètre constant, par la création de nouveaux ateliers et zones de stockage. Ce dossier sensible et complexe a pu être autorisé début 2015. ■

Le projet de réserve naturelle sur le fleuve Loire

L'année 2014 a été consacrée aux inventaires scientifiques de faune et de flore, ce volet étant nécessaire pour valider l'intérêt du site en matière de biodiversité. Le Conseil

scientifique régional du patrimoine naturel a été saisi en fin d'année de ces inventaires. Le volet socio-économique devrait être lancé en 2015. ■

Le barrage des Plats



Le barrage des Plats est un barrage voûte construit en 1958 pour l'alimentation en eau potable des communes du sud-ouest du département de la Loire et de la Haute-Loire. En 2006, suite au constat de désordres structurels, l'ouvrage a été mis hors service.

Lancés en septembre 2012, les travaux de réhabilitation ont consisté à transformer ce barrage voûte en barrage poids, par la réalisation d'un massif en béton compacté au rouleau contre l'ancien ouvrage. Les travaux ont été terminés en octobre 2014.

Pendant le suivi des travaux, la DREAL a mobilisé les compétences du BETCGB. La fin des travaux a donné lieu à une inspection au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. L'année 2014 a également été marquée par l'instruction de dérogations à la protection des espèces et la validation du protocole de remise en eau, qui a pu être effectuée début 2015. ■

Homologations nationales de petites séries (NKS) de fourgons funéraires chez Gruau et de remorques magasins chez Jaubert Gayet



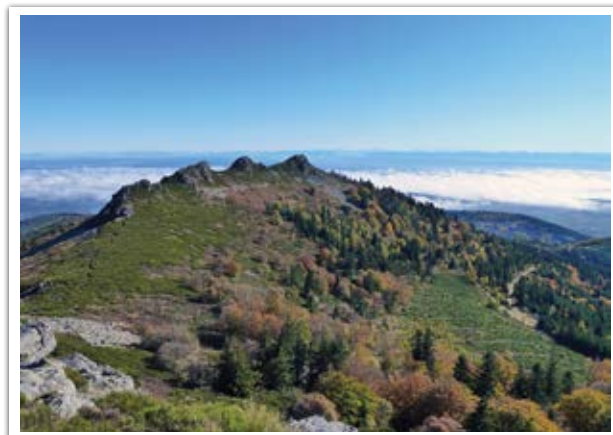
Contrôles techniques de véhicules : homologations nationales de petites séries (NKS)

Le classement des crêts du Pilat

Le classement des crêts du Pilat fait partie des objectifs qui ont rapidement été identifiés comme suite à la création du parc naturel régional en 1974. Les crêts dénudés constituent des belvédères naturels grandioses et le site de 1 300 ha environ offre des ambiances variées aux promeneurs.

Comme suite aux délibérations favorables des sept communes concernées, l'année 2014 a été marquée par l'achèvement de la phase locale de la procédure : après enquête publique, le classement au titre de l'intérêt pittoresque a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages en février.

Au niveau central, la Commission supérieure des sites perspectives et paysages a délivré en septembre un avis favorable ouvrant la voie vers les dernières étapes : consultation interministérielle et décision du Conseil d'État en 2015. ■



Projet de réaménagement du site AREVA des Bois Noirs

Le site comprend actuellement une ancienne mine d'uranium, un bassin de stockage des résidus de traitement du minerai et une zone de stockage des produits de démolition de l'ancienne usine. Le projet déposé par AREVA vise à remplacer la lame d'eau isolant le bassin de stockage et à redonner à la rivière Besbre un nouveau lit naturel.

S'agissant d'un sujet complexe faisant appel à des réglementations multiples (ICPE, police de l'eau, sûreté des ouvrages hydrauliques, espèces protégées, radioactivité...) plusieurs procédures ont été lancées. L'instruction s'est organisée en mode projet avec les différents services de l'Autorité de sûreté nucléaire, de la DDT et de la DREAL.

Les collectivités et associations de protection de l'environnement directement intéressées sont étroitement associées au projet qui leur a été présenté en détail lors d'une réunion tenue le 17 juin 2014. ■

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **572**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **28** seuil haut, **10** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **80**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **213**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **13**
 - Nombre de PPRT approuvés : **9** (dont 2 en 2014)
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **2**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **326** dont 100 en cours d'investigation ou dépollution
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **13**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centre de contrôles techniques : **146** VL, **12** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **41**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **59**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **6**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **1144**

Démarrage de la station d'épuration de l'usine ARKEMA de Pierre-Bénite



Démarrage de la station d'épuration de l'usine ARKEMA de Pierre-Bénite

En 2011, la DREAL a proposé au préfet du Rhône un arrêté imposant à l'usine de Pierre-Bénite une réduction de ses rejets de matières en suspension (MES) au Rhône.

Pour parvenir à cet objectif, l'exploitant a conçu et construit une station d'épuration qui a été mise en fonctionnement en octobre 2014.

Aidé par l'Agence de l'eau, l'exploitant a rajouté un traitement physico-chimique lui permettant aussi de réduire ses rejets en métaux.

Les premiers résultats de la station, encore en cours de réglage, montrent que les valeurs définies dans l'arrêté préfectoral sont atteignables.

Cet équipement, d'un montant d'investissement de plus de 7 M€, devrait permettre d'éviter le rejet d'environ 3000 t/an de MES au Rhône. ■

Protection du champ captant de Crépieux-Charmy - entretien du Vieux Rhône

La communauté urbaine de Lyon est alimentée en eau à 95% par le champ captant de Crépieux-Charmy. Depuis de nombreuses années, des atterrissements à l'entrée du Vieux-Rhône ainsi qu'une végétalisation de la zone du delta sont observés, mettant en péril le fonctionnement du champ captant.

Afin de faire face à cette situation, la Métropole de Lyon souhaite draguer une partie des atterrissements et rétablir ainsi les conditions propices à un bon fonctionnement de ce champ. La DREAL a donc instruit l'autorisation du plan de gestion pluriannuel permettant d'engager des opérations de dragage sur une durée de 5 ans dans un secteur couvert par plusieurs zones d'intérêt écologique et espaces de protection à forts enjeux. L'arrêté d'autorisation prescrit des mesures



d'évitement, de réduction et de compensation pour le milieu aquatique et les espèces telle que la mesure de restauration écologique du canal écreteur. ■

Échangeur 7 RN 346 : avancement des travaux

Échangeur 7, rocade est



Initiés en novembre 2013, les travaux relatifs à l'échangeur 7 sur la rocade Est permettant la desserte du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais se sont poursuivis en 2014 avec la réalisation de la totalité des terrassements ainsi que la mise en place de l'ouvrage franchissant la rocade.

Les travaux des voies longeant la rocade et réservés aux bus permettant la desserte du stade depuis le parking déporté des Panettes (commune de Meyzieu) ont quant à eux débuté au début de l'été 2014. ■

L'accompagnement des projets économiques : exemple de la société FRESENIUS Medical Care à Savigny

La création d'une nouvelle unité de fabrication de fibres de dialyse (70 M€ d'investissement et 80 emplois à créer) a été un dossier d'envergure en 2014. Le Rhône était en concurrence avec le Japon et les États-Unis pour son implantation, avec en critère de choix de l'exploitant, les délais d'obtention des autorisations. L'enquête publique a été réalisée en fin d'année 2014 conformément à l'objectif visé grâce à un accompagnement important de la DREAL. ■

Un projet de périmètre de classement pour le Vallon de Serres

Le Vallon de Serres est un site inscrit depuis 1977. Ce vallon verdoyant, bordé sur les plateaux qui le surplombent par un chapelet de grandes propriétés anciennes, est composé de bois et de prairies pâturées. Il est parcouru par un ruisseau et des sentiers de randonnée. En pleine agglomération lyonnaise, il joue un rôle de poumon vert et d'espace récréatif pour les habitants de la ville.

Il est cependant soumis à une forte pression urbaine. L'objectif est donc de renforcer la protection existante en classant le site selon une entité paysagère plus cohérente à l'échelle du nord-ouest lyonnais, sur les territoires de Charbonnières, Écully, Dardilly, La-Tour-de-Salvagny et Marcy-l'Étoile.

En 2014 s'est achevée l'étude paysagère préalable, aboutissant à une proposition de périmètre. La pré-concertation a été finalisée avec les partenaires territoriaux, dont les communes concernées et la Chambre d'Agriculture du Rhône. ■



© Richard Bosquillon

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **189**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **6** seuil haut, **8** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **29**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **146**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **7**
 - Nombre de PPRT approuvés : **3**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **1**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **131**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **10**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centre de contrôles techniques : **45** VL, **3** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **14**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **35**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **0**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **281**

Le projet ferroviaire "Lyon-Turin"

La DREAL a accompagné le passage du projet de la phase études au chantier.

Entre le sommet franco-italien du 30 novembre 2013 et celui du 24 février 2015, l'année 2014 a vu se concrétiser la priorité donnée par l'Europe, la France et l'Italie à la construction du maillon central du projet Lyon-Turin, à savoir le tunnel de base. Les galeries de reconnaissance, déjà creusées en France, relient la surface à des zones d'intervention situées sur le passage du futur tunnel qui sera long de 57 Km entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse. ■



Visite par le préfet de Savoie du tunnel de base (avril 2014)

Un plan local de qualité de l'air (PLQA) pour l'agglomération de Chambéry

L'agglomération de Chambéry figure parmi les zones de surveillance faisant l'objet du contentieux actuel avec la Commission européenne pour non respect des seuils en particules fixés par la directive n°2008/50. Un PLQA a été élaboré en partenariat avec les services des collectivités locales concernées. Le plan d'actions se veut un outil

incitatif rassemblant les initiatives des acteurs du territoire (collectivités locales, entreprises, associations, État) en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air. Il a été présenté aux élus de l'agglomération fin 2014 en vue d'une approbation du document au premier semestre 2015. ■

Pollution de l'Arc au fuel lourd

Une fuite de fuel lourd s'est produite mi-novembre 2014 sur une canalisation d'alimentation d'une chaudière de la société MT Technology à Saint Michel de Maurienne. Environ 21 m³ de fioul se sont écoulés jusqu'à l'Arc.

La pollution a pu être retenue dans le barrage EDF de Saint Martin La Porte situé en aval, mais la pollution s'est écoulée également dans le canal qui relie le barrage à la centrale EDF d'Hermillon et le bassin de Longefan, puis par une galerie souterraine jusqu'à des équipements en Isère.

EDF a mis à l'arrêt ses installations dès la découverte de la pollution mais l'ensemble des ouvrages avait déjà été contaminé. La gestion des aménagements hydroélectriques en aval et en amont a dû être adaptée.

L'inspection a demandé à l'exploitant de procéder aux opérations de dépollution. Sur le site de MT Technology, le nettoyage des réseaux a permis de récupérer environ 178 tonnes de matières (eau, fuel lourd, sables et sédiments).



D'importants moyens de dépollution ont également été mis en œuvre pour traiter la pollution à l'extérieur du site.

Ces opérations de dépollution se sont déroulées jusqu'au 24 décembre et les équipements EDF ont pu être remis en service après cette date. À fin décembre, les coûts de la dépollution externe au site étaient de l'ordre de 630 000 €. ■

Zoom sur le vautour fauve

Disparu des Alpes au XIX^{ème} siècle, le vautour fauve a fait l'objet dès les années 1970 de stratégies de restauration, notamment dans les Baronnies, et plus récemment dans le Vercors. Charognard grégaire, il assure l'élimination des cadavres dans la nature, mais aussi sur les zones d'élevage, contribuant ainsi à un équarrissage naturel. De tout temps, sa place a fait de lui un partenaire des éleveurs de bétail, dans une relation jugée "gagnant-gagnant". Son retour sur certains territoires d'où il



avait disparu suscite néanmoins des craintes de la part de certains éleveurs n'ayant plus l'habitude de côtoyer ces oiseaux.

En 2014, le ministère a commandé une mission d'inspection conjointe environnement/agriculture. Une stratégie nationale pour la cohabitation entre le vautour fauve et les activités d'élevage doit paraître prochainement. ■

La chaufferie de Bissy à Chambéry exploitée par SDSC

Cette chaufferie alimente le réseau de chauffage de la ville de Chambéry. La SCDC a été autorisée fin 2014 à installer, en compléments de ses installations existantes fonctionnant au gaz naturel, deux générateurs biomasse d'une puissance unitaire de 9,4 MW.

Une attention toute particulière a été apportée aux émissions atmosphériques. L'inspection des installations classées a ainsi été amenée à faire évoluer le projet initial afin

de réduire au maximum les nuisances liées à ces émissions (poussières essentiellement mais également oxydes d'azote) en fonctionnement normal mais également lors des pics de pollution atmosphérique rencontrés en période hivernale.

Le coût de ces dispositifs de traitement des rejets atmosphériques est d'environ 1,6 M€ pour un coût global de la chaufferie biomasse de 12 M€. ■

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **287**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : 1 seuil haut, 2 seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **35**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **162**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **1**
 - Nombre de PPRT approuvés : **0**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **0**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **107**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **10**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centre de contrôles techniques : **77 VL, 3 PL**
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **18**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **35**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **1**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **424**

Des travaux importants sur le site classé du Mont-Blanc



Site classé du massif du Mont Blanc – la télécabine de Plan Joran

Le site classé du massif du Mont-Blanc a vu l'inauguration de deux refuges suite à des travaux d'ampleur : la construction d'un nouveau bâtiment principal au refuge du Goûter (commune de Saint Gervais), inauguré le 6 septembre 2014 en présence de la ministre de l'écologie et l'extension, par surélévation d'un étage, du refuge Albert 1^{er} sur la commune de Chamonix. Ce deuxième projet a été réalisé sans extension de capacité.

D'autres importants travaux ont également été réalisés en 2014 au domaine skiable des Grands Montets : la dépose du télésiège Plan Roujon, la prolongation de la ligne du Tabé et le remplacement du télésiège Plan Joran par une télécabine. Ces travaux d'amélioration du domaine skiable ont été très suivis par la DDT et la DREAL et correspondent à des évolutions souhaitables en site classé, c'est-à-dire sans augmentation des équipements. ■

PPA de la vallée de l'Arve : un panel d'actions élargi, de l'accompagnement à l'interdiction



Après l'adoption du plan de protection de l'atmosphère (PPA) en février 2012, la mise en œuvre des actions des différentes mesures se poursuit.

Débuté mi-2013, le fonds air bois de l'ADEME, mesure pilote et expérimentale en France qui consiste à inciter les particuliers à remplacer leur appareil de chauffage au bois ancien, a permis de subventionner près de 1200 ménages de la vallée de l'Arve. Ce fonds représente 3,2 M€ sur 4 ans. Il doit permettre de financer le remplacement de 3200 appareils soit 30 % des appareils de chauffage au bois individuel recensés.

Également, dans le secteur résidentiel, la promotion des installations de combustion les moins émettrices comme le gaz naturel s'est concrétisée par la signature d'une

convention entre l'État et GrDF à l'automne 2014 pour inciter les particuliers à se raccorder au gaz de ville, GrDF s'engageant sur un plan d'actions comprenant aides et offres spéciales.

Dans le domaine des transports, les actions du PPA visent tout d'abord à diminuer les émissions polluantes des poids lourds en agissant sur les normes EURO fixant des limites maximales de rejets polluants pour les véhicules neufs.

L'arrêté interpréfectoral du 18 juillet 2014 portant organisation de la coordination routière lors de pics de pollution dans les vallées alpines est venu compléter les actions prises dans le secteur des transports en permettant dans certaines situations de pollution atmosphérique, d'interdire temporairement le transit poids lourds. ■



Chasseurs – Machilly : mise en service

L'aménagement à 2x2 voies de la RD 1206 entre le carrefour des Chasseurs et Machilly, à l'est de l'agglomération annemassienne, a été inauguré le 24 novembre 2014 par le préfet de Haute-Savoie et le président du conseil général, en présence de nombreux élus.

Cet aménagement de 7 Km, réalisé sous circulation, représente un investissement de 62 M€. Son inauguration concrétise cinq ans d'études et procédures depuis la déclaration d'utilité publique et trois ans de travaux.

Sur le plan environnemental, l'aménagement comporte notamment la réalisation d'un ouvrage pour la grande faune, 6 400 m² d'écrans acoustiques et plus de 2 200 mètres de merlons. Environ 50 isolations de façades complémentaires seront réalisées début 2015. ■

Déménagement de la DREAL - UT des deux Savoie - implantation d'Annecy

Les seize agents de l'unité territoriale des deux Savoie (UTDS) - implantation d'Annecy ainsi que les quatre agents du service transport véhicules en poste précédemment 129 avenue de Genève à Annecy ont intégré depuis le 15 octobre 2014 les locaux de la DDT de la Haute-Savoie.

Il en a été de même pour les trois agents de la cellule hydrométrie du service prévention des risques implantée auparavant à la cité administrative.

En outre, trois agents administratifs affectés à la DDPP et chargés du traitement des dossiers relatifs aux installations classées ont rejoint l'UTDS, afin de favoriser les échanges avec les inspecteurs des installations classées et améliorer le traitement des différents dossiers.

L'accueil des agents de la DREAL par le personnel de la DDT, le 7 novembre 2014, a été particulièrement apprécié par tous et a permis de faire connaissance et d'échanger sur les missions et métiers respectifs. ■



LES FONCTIONS SUPPORT

>>>> Au sein de la DREAL

La gestion RH des agents de la DREAL

La gestion de proximité des 759 agents en poste à la DREAL s'est traduite notamment par :

- 6717 courriels reçus sur la boîte dédiée, avec 81,63 % de réponses fournies dans les 2 jours ouvrés ;
- la mise en place de réunions d'informations aux agents (5 en 2014) ;
- le déplacement des agents de l'unité du personnel pour animer 3 réunions d'information dans les unités territoriales (Isère, Savoie/Haute-Savoie, et Rhône-Saône) ;
- la gestion des différentes demandes de mobilité : 284 postes publiés, 97 mutations entrantes, 62 mutations sortantes, 33 mutations internes, 31 départs à la retraite ;
- 3 201 journées de formation et 384 visites médicales. ■

Les séminaires « Manager en DREAL »



La DREAL a organisé en 2014 trois séminaires rassemblant une centaine d'agents en situation d'encadrement. Ces séminaires ont pour objectif d'une part de faire le point sur les sujets d'actualité, d'autre part de professionnaliser les managers et de faire partager une culture commune dans les pratiques d'encadrement. Les temps forts cette année ont été, en mars, une réflexion collective sur la construction et l'appropriation de la démarche qualité, en juin une intervention percutante d'un professeur en management, et en décembre une sensibilisation à la sécurité informatique par un conférencier du ministère de l'Intérieur. ■

La démarche qualité

La DREAL a construit en 2014, avec l'appui du service du pilotage et de l'évolution des services (SPES) du ministère, son nouveau système de management de la qualité, avec l'objectif de le mettre en conformité à l'horizon mi-2015 avec les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. Un réseau de correspondants qualité dans les services a été constitué et de nouveaux auditeurs internes ont été formés. Un outil d'amélioration continue a été mis en place, et permet notamment à chaque agent d'émettre des propositions d'amélioration pour le fonctionnement de la DREAL.



Le pilotage du système est assuré par la direction par l'intermédiaire de trois macro-processus :

- ▶ Piloter la DREAL
- ▶ Animer et piloter aux plans régional, zonal et de bassin
- ▶ Maîtriser les modalités de production. ■



Réaménagement des locaux du siège de la DREAL

Suite à la réorganisation de la DREAL en avril 2014, un réaménagement des locaux du siège a eu lieu, à la fois dans un but d'amélioration des conditions de travail des agents et d'adaptation des espaces dédiés aux nouveaux contours et aux effectifs des services. En quelques chiffres, ce réaménagement comprenant travaux et

déménagements a duré 3 mois, a permis la suppression de 15 bureaux en second jour. Il a concerné 112 agents au total.

Le bilan est satisfaisant, l'ensemble des opérations s'est déroulé dans de bonnes conditions et a globalement permis d'améliorer le confort de travail au siège de la DREAL. ■



De nombreuses manifestations internes

Onze conférences, trois expositions, deux animations, 4 quiz, 3 concours... Les agents de la DREAL se sont vu proposer de nombreuses manifestations internes en 2014 à l'occasion de temps forts : la journée des vœux, la semaine du développement durable, le challenge mobilité et la semaine de la mobilité, mais également en moyenne une fois par mois avec les conférences "jeudis de la DREAL". ■



La chorale de la DREAL lors de la journée des vœux



Stands sécurité routière lors de la Semaine de la mobilité



Concours dessin pour les enfants des agents



La semaine du développement durable

L'adoption du plan de prévention du risque routier (PPRR)

Parce que 50 % des accidents de travail sont liés aux déplacements "domicile-travail" ou "professionnels", la DREAL Rhône-Alpes s'est engagée en septembre 2012 dans la réalisation d'un plan de prévention afin d'améliorer, dans le cadre de l'activité professionnelle, la sécurité de ses agents vis-à-vis du risque routier.

Ce PPRR a été adopté en novembre 2014 : il comporte 12 actions prévoyant notamment une charte du conducteur et de l'entretien des véhicules, des formations sur le risque routier et la conduite, des opérations de communication interne, un suivi des accidents et des infractions, des consignes en cas d'accident. Il constitue le volet "risque routier" du document unique d'évaluation des risques professionnels de la DREAL. ■

Hygiène - sécurité - prévention

2014 a vu l'aboutissement d'une démarche de longue haleine : le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DREAL qui compte notamment des zooms sur les métiers de contrôleur de véhicules, de technicien en hydrométrie (Nîmes et Grenoble), de police de l'eau et sur l'évaluation des risques liés aux activités tertiaires.

L'aménagement de postes de travail, à la demande de l'encadrement, des agents et des médecins de prévention, a été également une composante importante de l'activité du pôle hygiène sécurité et prévention en 2014. ■

12 nouveaux véhicules hybrides

Dans l'objectif du renouvellement des véhicules de service en adéquation avec les notions de développement durable et d'État exemplaire, une première phase de déploiement de véhicules propres a été accomplie en 2014. 12 véhicules hybrides ont été mis en service en 2014, 6 au siège et 1 par UT. Ces véhicules disposent de deux moteurs et de deux réservoirs d'énergie. Le moteur thermique recharge la batterie du moteur électrique. En outre, 1 véhicule entièrement électrique a été mis en service au siège. ■



>>>> Sur le périmètre de la zone de gouvernance Rhône-Alpes

L'organisation des élections professionnelles

Le 4 décembre 2014, sur tout le territoire, les agents ont élu leurs représentants au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires. L'ensemble de ces instances ont été renouvelées à l'issue de ce scrutin historique qui s'est déroulé pour la première fois dans toute la fonction publique.

Au niveau de la zone de gouvernance de la région Rhône-Alpes, les agents du ministère ont participé à l'élection de leurs représentants pour leurs structures et en fonction de leurs corps d'origine.

Mener à bien les élections professionnelles fut un véritable défi à relever du fait de l'étendue de notre zone de gouvernance, du nombre important d'électeurs et de la multiplicité des scrutins.

Travailler de façon coordonnée avec l'ensemble des services a été la garantie de la réussite de cette mission. ■



La création d'un pôle support formation

En avril, la DREAL a créé un pôle support formation, constitué de trois chargé(e)s de formation et d'un(e) assistant(e) de formation. Prestataire mutualisé d'ingénierie de formation, il intervient pour la mise en œuvre d'actions de formation aux plans local, régional et interministériel, en complémentarité avec le CVRH de Mâcon. Il assure également la gestion administrative des inscriptions et des formations pour les agents de la DIR-CE.

En 2014, et sans toutes les citer, le pôle support formation est par exemple intervenu pour la mise en œuvre des formations « conduite éco-responsable », « SDAGE et urbanisme », « Entretien professionnel », « Anglais », etc. ■



Renforcement des missions du service social régional

L'instruction gouvernementale du 27 mars 2014, relative aux missions et à l'organisation du service social dans nos ministères, renforce la place du service social du travail comme acteur de prévention dans une dynamique partenariale et affirme sa place d'expert dans l'accompagnement des agents, des collectifs de travail et des services.

Le service social régional intervient pour **35 services** (zone de gouvernance, services techniques centraux et établissements publics) et propose une offre de service déclinée en

quatre axes :

- l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents ;
- l'accompagnement au changement ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- la prévention des risques psychosociaux.

Au cours de l'année, les sept assistantes sociales ont accompagné et soutenu **848** agents soit 14 % des effectifs des services. ■

Fermeture de l'antenne CPCM de Grenoble

La conjugaison de plusieurs facteurs :

- vente par l'État à la ville de Grenoble du terrain sur lequel était implanté le CPCM ;
 - mise en place prévue du service facturier à horizon 2017 ;
 - taille critique de l'effectif de l'antenne de Grenoble ;
 - charge de travail inégalement répartie entre les deux implantations,
- a conduit à la décision de fermer fin 2014 l'antenne du CPCM de Grenoble.

Cette fermeture a été menée dans le respect des engagements pris vis-à-vis des agents, à savoir le maintien sur Grenoble de tous ceux qui le souhaitent et avec une aide apportée à la recherche de postes dans des services extérieurs à la DREAL.

Le bilan de cette opération est satisfaisant, tant du point de vue du service que de celui des agents. ■

Marchés publics : vers la dématérialisation des documents

Grâce à un changement de logiciel (Place-Chorus), la DREAL a entamé en 2014 la dématérialisation des actes administratifs relatifs aux marchés publics dont elle a la gestion. ■

La gestion de la paie et des retraites

Depuis la remontée de la gestion financière en administration des agents de catégorie A, et des corps à faible effectif, l'activité du pôle support intégré de la DREAL se traduit par :

- **3 057** agents payés ;
- **42 900** mouvements de paie sur l'année ;
- **400** estimations de retraite réalisées ;
- **173** instructions de dossiers de départ à la retraite. ■



PETREL, le logiciel de gestion des retraites de l'État

Glossaire

A	ADEME ANAH ARRA ARS	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Agence nationale de l'habitat Association régionale des organismes d'HLM de Rhône-Alpes Agence régionale de santé
B	BASOL BETCGB BPI BRGM	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués Bureau d'étude technique et de contrôle des grands barrages Banque publique d'investissement Bureau de la recherche géologique et minière
C	CEREMA CERFA CEVA CNR CPCM CPER CVRH	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs Projet ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse Compagnie nationale du Rhône Centre de prestations comptables mutualisées Contrat de plan État-Région Centre de valorisation des ressources humaines
D	DDI DDCS DDPP DDT DIRCE DIRECCTE DRAAF DRJSCS DSR	Directions départementales interministérielles (DDT, DDCS/PP, DDPP) Direction départementale de la cohésion sociale Direction départementale de la protection des populations Direction départementale des territoires Direction interdépartementale des routes Centre-Est Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Document stratégique régional
E	EMIZ EPCI	État-major interministériel de zone Établissement public de coopération intercommunale
F	FEDER	Fonds européen de développement régional
I	ICPE IPPC	Installation classée pour la protection de l'environnement Integrated pollution prevention and control
M	MAAF MEDDE MERP MFP MLETR	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique Ministère des finances et des comptes publics Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
P	PAPI PCB PPA PPRT PRSE	Programme d'actions de prévention des inondations Polychlorobiphényle Plan de protection de l'atmosphère Plan de prévention des risques technologiques Plan régional santé environnement
S	SDAGE SGAR SIG SPC SPIRAL SPPPY SRCAE SRCE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Secrétariat général aux affaires régionales Système d'information géographique Service de prévision des crues Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise Schéma régional climat air énergie Schéma régional de cohérence écologique
U	UT	Unité territoriale
W	WFS WMS	Web Feature Service Web Map Service

Directrice de la publication : Françoise NOARS – Pilotage : Frédéric EVESQUE – Comité de rédaction : les chefs de service, les responsables d'unité – Conception, réalisation : F. PASQUIER / S. LÉMONON – Crédit photos : page de couverture : EDF (barrage de Saint-Pierre Cognet), CEVA (train) Laurent Mignaux (MEDDE/MLETR) : pp 01, 15, 21, 22 - Arnaud Bouissou (MEDDE/MLETR) : p 07 - Christian Tessier : p 45 - L. Guette (Conseil départemental Haute-Savoie) : p 47 - DREAL RA, tous droits réservés.

ISSN version imprimée : 2263-7117 – ISSN version en ligne : 2264-4237- Impression en régie par l'atelier de reprographie en septembre 2015.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Rhône-Alpes

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

